

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 31 juillet 2018

MONEYVAL(2018)14

**COMITÉ D'EXPERTS
SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

MONEYVAL

56^{ème} RÉUNION PLÉNIÈRE
Strasbourg, 3-6 juillet 2018

RAPPORT DE RÉUNION

MÉMORANDUM

établi par le Secrétariat de MONEYVAL

Résumé analytique

Pendant sa 56^{ème} Réunion Plénière tenue à Strasbourg du 2 au 6 juillet 2018, le Comité MONEYVAL :

- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle et le résumé analytique sur l'Albanie, et décidé de placer le pays sous la procédure de suivi renforcé ;
- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle et le résumé analytique sur la Lettonie, et décidé de placer le pays sous la procédure de suivi renforcé ;
- a adopté les rapports de suivi de l'Arménie et de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man au titre du 5^{ème} cycle d'évaluation mutuelle ;
- a adopté les rapports de conformité du 4^{ème} cycle de la Bulgarie et de la Pologne au titre des Procédures de conformité renforcée (PCR), et décidé de lever les PCR pour ces pays tout en sortant ces derniers de la procédure de suivi ;
- a adopté le rapport de conformité du 4^{ème} cycle de la Croatie au titre des Procédures de conformité renforcée, et invité ce pays à soumettre un nouveau rapport lors de la 57^{ème} Plénière en décembre 2018 ;
- a adopté les rapports de conformité du 4^{ème} cycle de la République slovaque au titre des Procédures de conformité renforcée, et décidé de suspendre les PCR compte tenu de l'imminence du 5^{ème} cycle d'évaluation mutuelle du pays, qui débute à l'automne 2018 et couvrira de manière suffisante les points en suspens du 4^{ème} cycle ;
- a adopté le rapport de suivi du 4^{ème} cycle de la Roumanie et décidé de soumettre ce pays à l'étape 1 des PCR ;
- a adopté les rapports de suivi du 4^{ème} cycle de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et du Liechtenstein, et invité ces pays à soumettre de nouveaux rapports de suivi lors de la 57^{ème} Plénière en décembre 2018 et à demander de sortir de la procédure de suivi ;
- a adopté un rapport sur le système de conformité fiscale volontaire de Saint-Marin ;
- a tenu une table ronde intitulée « Recommandations pratiques sur la manière de bien préparer une évaluation – leçons retenues après les neuf premières évaluations mutuelles MONEYVAL du cinquième cycle » ;
- a entendu plusieurs exposés et tenu des échanges de vues sur des questions telles que : les modifications récemment apportées aux normes du GAFI, les moyens de briser l'anonymat des monnaies virtuelles, l'évaluation du risque de financement du terrorisme sur les places financières, la nouvelle directive de l'UE sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le rôle des cellules de renseignement financier (CRF) dans les enquêtes pour des affaires de corruption, la perspective de genre chez les auteurs de traite des êtres humains et de blanchiment de capitaux associé, ainsi qu'un cas concret de condamnation pour financement du terrorisme ;
- a discuté et adopté un document du Secrétariat sur un plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme, qui sera examiné davantage en décembre 2018 ;

Les rapports adoptés seront bientôt disponibles sur les fiches des juridictions concernées, conformément à la politique de publication de MONEYVAL.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 56^{ème} Réunion Plénière du 2 au 6 juillet 2018 à Strasbourg sous la présidence de M. Daniel Thelesklaf (Liechtenstein). La première journée de la Plénière a été entièrement consacrée au Groupe de travail sur les évaluations (WGE) de MONEYVAL. L'ordre du jour de la réunion figure en annexe I, le programme des activités de MONEYVAL en annexe II et la liste des participants en annexe III.

Première journée : mardi 3 juillet 2018

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion plénière

1. Le Président, M. Daniel Thelesklaf, ouvre la Plénière en souhaitant la bienvenue à tous les participants.
2. M. Jan Kleijssen, Directeur de la Société de l'Information et de la Lutte contre la Criminalité, salue les participants et signale qu'il s'agit de la première Plénière pour laquelle deux rapports d'évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle ont été inscrits à l'ordre du jour. M. Kleijssen informe également la Plénière de la situation financière globale du Conseil de l'Europe et des raisons ayant amené à tenir la première Plénière de 2018 en juillet et sur une semaine complète.
3. M. Kleijssen se félicite de la programmation, dans l'après-midi, d'une session de réflexion et de bilan portant sur les neuf premières évaluations du nouveau cycle. Il rend compte de l'atelier conjoint tenu en mars 2018 à Strasbourg sur les défis que posent aux juges et aux procureurs les enquêtes/poursuites pour blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et sur la bonne pratique préconisée en la matière (voir point 3 à l'ordre du jour ci-après). M. Kleijssen remercie également le Président d'avoir récemment pris l'initiative d'organiser de nouveaux ateliers sur le « de-risking » avec des représentants de banques mondiales et d'institutions financières des juridictions évaluées par MONEYVAL.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il a été diffusé (voir annexe I).

Point 3 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Président

5. Le Président informe la Plénière des lettres échangées avec les juridictions de MONEYVAL depuis la 55^{ème} Plénière en décembre 2017. Il constate que le nombre de participants inscrits à la Plénière, plus de 240, a atteint un nouveau record.
6. Il informe également la Plénière de sa mission à Belgrade en avril à la suite de la Plénière du GAFI de février 2018 et de la décision de maintenir la Serbie dans le processus de l'ICRG (voir point 4 à l'ordre du jour ci-après). La mission a été organisée à l'invitation du Vice-Premier ministre de Serbie. Le Président note les progrès encourageants réalisés par la Serbie et la volonté du pays de poursuivre ses avancées sur les actions recommandées dans le rapport d'évaluation mutuel de 2016. Un membre du Secrétariat avait accompagné le Président à cette occasion.
7. Le Président informe ensuite la Plénière de la poursuite des activités consacrées au phénomène de « de-risking », qui suscite des inquiétudes au sein de MONEYVAL du fait des incidences notables qu'il a eues ces dernières années dans la zone géographique de

ses membres. À l'automne 2017, MONEYVAL avait pris contact avec un grand nombre d'institutions financières de portée mondiale pour discuter des questions abordées dans ses rapports d'évaluations, du rôle qu'ils jouent et de la manière de mettre ces rapports à profit (par exemple, en s'y référant pour décider de faire affaire ou non avec des banques d'un pays donné), à l'occasion d'ateliers organisés à New York et à Washington. D'autres ateliers ont suivi en mars et en avril 2018, organisés respectivement à Francfort-sur-le-Main (par la Deutsche Bank) et à Londres (par UK Finance). Le Président déclare que MONEYVAL continuera à surveiller la situation et à programmer des activités à l'avenir au fil des besoins. Cette annonce reçoit un accueil des plus positifs de la Plénière, qui remercie chaleureusement le Président pour son initiative.

8. La Plénière est informée par ailleurs que, les 26 et 27 mars 2018, MONEYVAL a organisé – conjointement avec le Groupe d'action financière (GAFI) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – un atelier régional dédié aux procureurs et aux juges. Cet atelier, qui s'est également tenu dans d'autres régions du monde dans le cadre de la présidence argentine du GAFI, a offert une plateforme pour recenser et partager des expériences, de bonnes pratiques et des défis liés aux enquêtes et aux poursuites pour blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, ainsi qu'aux moyens de priver le délinquant des produits de son crime. L'événement organisé à Strasbourg a réuni 100 participants originaires de 43 États et territoires d'Europe et d'Asie centrale. L'atelier était coprésidé par le président du GAFI, M. Santiago Otamendi, et par le président de MONEYVAL. Le Président remercie chaleureusement le président sortant du GAFI pour cette initiative et renvoie l'ensemble des délégations au document final, qui décrit en détail l'ensemble des ateliers régionaux, et qui vient d'être adopté par le GAFI à sa Plénière de juin 2018 (à consulter sur le site internet en accès restreint de MONEYVAL).
9. Le Président informe la Plénière qu'il a participé à la Conférence interministérielle « Pas d'argent pour le terrorisme » qui s'est tenue à Paris les 25 et 26 avril 2018 à l'invitation du président français M. Emmanuel Macron. Plus de 50 ministres et 500 experts de près de 80 pays ont participé à la conférence. Cette conférence a abordé les divers moyens de renforcer l'efficacité de l'action contre le financement du terrorisme, sur la base du travail accompli et de l'expérience acquise. Une déclaration commune a été adoptée à la fin de la conférence par les ministres présents visant à renforcer l'implication nationale et collective dans la lutte contre le financement des entités, des groupes et des individus terroristes. Dans cette déclaration, les ministres se sont engagés à renforcer les processus d'évaluation mutuelle en donnant au GAFI et aux « organismes régionaux de type GAFI » tels que MONEYVAL les ressources nécessaires à cette fin. Ils ont également appelé à une transparence accrue, en particulier pour faire face aux risques pouvant découler de l'utilisation de nouvelles technologies.
10. Le Président informe également la Plénière de son échange de vues avec le Comité des Ministres tenu le 30 mai 2018 à l'occasion de la présentation de l'édition 2017 du rapport annuel MONEYVAL. Le rapport annuel 2017 peut être consulté sur le site internet de MONEYVAL ; des exemplaires imprimés sont distribués pendant la Plénière.

Point 4 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Secrétariat

11. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière du programme d'activités de MONEYVAL pour 2018, qui figure dans l'annexe II à ce rapport de réunion. Il mentionne en particulier les formations nationales dispensées à Gibraltar (avril) et à Chypre (mai) ainsi que les visites sur place conduites en République tchèque (mars) et en Lituanie (mai). Il rend compte par ailleurs d'un atelier de formation pour évaluateurs organisé conjointement avec le GAFI à Larnaca (Chypre). Au total, 48 évaluateurs potentiels (33 relevant des juridictions évaluées par MONEYVAL, 15 de celles évaluées par le GAFI) ont été formés aux

Recommandations du GAFI 2012 et à la Méthodologie du GAFI 2013. Il adresse ses remerciements au service chypriote de lutte contre le blanchiment des capitaux (MOKAS) pour l'organisation de l'événement ainsi qu'aux formateurs (MM. John Ringguth, Yehuda Shaffer et Richard Walker) pour leur précieuse contribution et leur participation de longue date aux activités de MONEYVAL.

12. Il rend compte par la suite des Plénières du GAFI de février et juin 2017, et en particulier des décisions ayant eu une incidence directe sur MONEYVAL. Est concernée, entre autres, la finalisation du rapport de suivi du 5^{ème} cycle de la Hongrie, au cours de laquelle la notation « largement conforme » de la R.6 a été contestée par deux délégations pendant « l'examen de qualité et de conformité ». À la suite de discussions tenues au sein du GAFI, décision a toutefois été prise de conserver la notation tout en apportant un certain nombre de modifications représentatives des discussions ; ces modifications ont été adoptées par la Plénière de MONEYVAL par écrit en février 2018. Depuis, le rapport a été parachevé et sa version finale publiée sur le site internet de MONEYVAL. En février, le GAFI a également décidé de maintenir la Serbie dans le processus de l'ICRG (décision assortie de l'adoption d'un plan d'action et de la publication d'un texte associé sur le site internet du GAFI). Dans le cadre de ce processus, le Groupe conjoint pour l'Europe et l'Eurasie a tenu une réunion avec la Serbie le 1^{er} juin 2018, qui a été coprésidée par le Président de MONEYVAL avec la participation du Secrétariat de MONEYVAL. Concernant la Hongrie, le GAFI a décidé que le pays avait accompli des progrès suffisants au cours de sa période d'observation pour être de nouveau soumis au processus de suivi de MONEYVAL ; le pays, qui reste placé en suivi renforcé, fera rapport en décembre 2018. À la suite d'une visite sur place conduite dans le cadre du processus de l'ICRG d'un précédent cycle d'évaluation mutuelle, le GAFI a également décidé, en février 2018, de sortir la Bosnie-Herzégovine du processus de l'ICRG au vu des progrès suffisants accomplis. La Plénière félicite la Hongrie ainsi que la Bosnie-Herzégovine pour ces avancées et le Secrétariat remercie les deux pays pour le sérieux de leur coopération au cours des processus.
13. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière de la participation de membres du Secrétariat à d'autres forums, ainsi que de la situation de l'équipe. Il présente un nouvel administrateur, M. Jérémie Ogé, détaché du Luxembourg pour un an. Un recrutement a été lancé pour pourvoir un autre poste vacant par détachement. Le Secrétaire exécutif remercie les délégations de Saint-Marin et de la République slovaque pour leurs récentes contributions volontaires et invite chaleureusement l'ensemble des délégations de MONEYVAL à envisager elles aussi le versement de contributions volontaires. Celles-ci permettraient au Secrétariat de recruter les agents dont il a besoin de toute urgence pour accélérer le cycle actuel d'évaluations mutuelles.

Point 5 de l'ordre du jour – Procédures de conformité renforcée

5.1 Rapport de la Bulgarie au titre de l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée

14. En décembre 2017, la 55^{ème} Plénière a décidé de soumettre la Bulgarie à l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée (PCR), car le pays n'avait pas rempli les conditions de sortie du processus de suivi (Règle 13, paragraphe 4 des Règles de procédure de MONEYVAL) quatre ans après l'adoption du REM du 4^{ème} cycle. Le pays a remis son premier rapport de conformité lors de la présente Plénière.
15. Le Secrétariat présente son analyse, dans laquelle il conclut que la Bulgarie a fait des progrès sur les insuffisances persistantes relativement à la Recommandation (R.3) et à la Recommandation spéciale II (RS.II) en adoptant des amendements au Code pénal ainsi que d'autres lois (pour de plus amples informations, consulter le document

MONEYVAL(2018)5.1-ANALYSIS). La Plénière en conclut que, aux fins des évaluations mutuelles du 4^{ème} cycle, le pays a porté le degré de conformité de ces deux recommandations à un niveau « largement conforme ». La Plénière encourage toutefois la Bulgarie à continuer de remédier aux dysfonctionnements restants, tels que décrits par le Secrétariat dans son analyse menée en vue de l'évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle du pays. La Plénière note que ces deux recommandations constituaient les deux dernières recommandations clés et essentielles à satisfaire pour remplir les conditions de sortie du processus de suivi du 4^{ème} cycle.

Décision prise

16. Au vu des conclusions tirées de l'examen du rapport, la Plénière considère que la Bulgarie a pris des mesures suffisantes pour sortir des PCR compte tenu des progrès accomplis, notamment au regard de la R.3 et de la RS.II. En parallèle, la Plénière considère que la Bulgarie a satisfait aux conditions de sortie. Par conséquent, la Plénière sort la Bulgarie du processus de suivi du 4^{ème} cycle et l'invite à informer régulièrement MONEYVAL de ses avancées par l'intermédiaire de la procédure de *tour de table*.

5.2 Rapport de la Croatie au titre de l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée

17. À la suite de l'adoption du REM du 4^{ème} cycle en septembre 2013, la Croatie avait été placée en procédure de suivi régulier. La Croatie a présenté quatre rapports de suivi depuis, entre 2015 et 2017. Lors de la 54^{ème} Plénière (26 au 28 septembre 2017), la Plénière a décidé de soumettre la Croatie au suivi renforcé et d'appliquer l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée (PCR).
18. La présente Plénière examine le premier rapport de conformité complet remis par la Croatie au titre des PCR (le rapport présenté en décembre 2017 ne concernait que l'avancement du projet de loi LAB/CFT). Dans son état des lieux des progrès accomplis depuis décembre 2017, la délégation croate indique qu'une nouvelle loi LAB/CFT a été adoptée (pour mettre en œuvre la 4^{ème} directive de l'UE sur la LAB/CFT). De surcroît, des amendements du Code pénal ont été préparés pour pallier un certain nombre d'insuffisances relatives à des recommandations essentielles, clés et autres, notées « partiellement conformes ».
19. Le Secrétariat confirme que l'adoption d'une nouvelle loi LAB/CFT et de la loi sur les opérations financières et la vérification des comptes des OBNL ont permis au pays de remédier à plusieurs insuffisances importantes, relatives notamment aux R.6, R.7, R.17, R.22, R.32, R.33 et RS.VIII. De plus, la Plénière note qu'en juin 2018, la loi portant modification du Code pénal a été adoptée par le gouvernement puis déposée devant le Parlement. Son entrée en vigueur permettra de remédier à la plupart des insuffisances techniques observées au regard de la recommandation R.1.
20. Cela étant, la Plénière note également que certaines des insuffisances concernant les recommandations R.1, R.3, R.5, R.23, R.35, RS.I, RS.III, R.12, et R.16 sont encore à traiter. Le Président propose donc, après concertation avec le Bureau, d'appliquer l'étape 2 des PCR. Si un certain nombre de délégations se rallient à cette proposition, la plupart de celles qui prennent la parole estiment qu'il faudrait accorder un délai supplémentaire à la Croatie compte tenu des processus législatifs en cours et qu'il conviendrait de reporter une telle décision à une prochaine Plénière. En l'absence de consensus, la Croatie est maintenue pour l'heure à l'étape 1 des PCR.

Décision prise

21. La Plénière estime que la Croatie est sur la voie du progrès, mais doit encore pallier une

multitude d'insuffisances relatives à un certain nombre de recommandations clés, essentielles, et autres. Les recommandations concernées sont les suivantes : R.1, R.3, R.5, R.23, R.35, RS.I, RS.III, R.12 et R.16. La Plénière incite la Croatie à mettre à profit le délai accordé jusqu'à décembre 2018 pour remédier aux insuffisances en suspens relevant du Code pénal (en particulier celles que le projet de révision du Code pénal ne couvre pas encore, décrites dans l'analyse du Secrétariat (document MONEYVAL(2018)4_ANALYSIS)). La Plénière presse également la Croatie de réviser sa loi LAB/CFT au regard des insuffisances qui concernent un certain nombre de recommandations essentielles (également mentionnées dans l'analyse du Secrétariat). Dans l'éventualité où les importantes insuffisances restantes ne seraient pas palliées au moment de la 57^{ème} Plénière en décembre 2018, date à laquelle la Croatie sera invitée à présenter des informations à ce sujet, la Plénière examinerait la possibilité de soumettre le pays à l'étape 2 des PCR.

5.3 Rapport de la Pologne au titre de l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée

22. MONEYVAL a adopté le rapport d'évaluation mutuelle sur la Pologne au titre du quatrième cycle d'évaluation mutuelle lors de sa 41^{ème} Plénière (avril 2013). La Pologne a été soumise au suivi régulier et a présenté en tout six rapports de suivi. En septembre 2017, la Plénière a décidé d'appliquer l'étape 1 des PCR en raison des retards pris dans l'adoption du projet de loi LAB/CFT, qui devrait remédier aux insuffisances en suspens concernant les mesures préventives (R.5, R.13 et RS.IV) et les sanctions financières ciblées (RS.III).
23. Lors de l'examen du premier rapport de conformité, en décembre 2017, le processus législatif pour le projet de loi LAB/CFT avait sensiblement progressé, mais pas suffisamment pour aboutir à son adoption. La Pologne avait par conséquent été invitée à mener le processus législatif à terme avant la 56^{ème} Plénière pour éviter que l'étape 2 des PCR ne soit appliquée. Dans son deuxième rapport de conformité, la délégation polonaise informe la Plénière des progrès accomplis depuis la précédente session. Le Secrétariat présente son analyse (voir document MONEYVAL(2018)5.3_ANALYSIS) et conclut que la nouvelle loi LAB/CFT, adoptée par le Parlement polonais en mars 2018, corrige la plupart des insuffisances en suspens relatives aux recommandations R.5, 13 et RS IV recensées dans le REM du 4^{ème} cycle.
24. L'analyse du Secrétariat conclut également que la Pologne a accompli des progrès substantiels au regard d'autres recommandations essentielles et clés. En particulier, les modifications apportées aux articles 299 et 165a du Code pénal corrigent d'importantes insuffisances techniques en suspens, telles que l'incrimination du financement des organisations et individus terroristes « pour quelque but que ce soit » et la suppression des éléments supplémentaires qui existent à dessein pour certains actes constitutifs d'infraction dans les traités annexés à la Convention sur le financement du terrorisme (FT). Par conséquent, le Secrétariat considère que la Pologne a porté l'ensemble des recommandations essentielles et clés à un niveau « largement conforme », tel que requis par les conditions de sortie énoncées dans la Règle 13, paragraphe 4, des Règles de procédure de MONEYVAL pour le 4^{ème} cycle.

Décision prise

25. Au vu des résultats de l'analyse du Secrétariat et de l'examen du rapport, la Plénière convient que la Pologne a pris des mesures suffisantes pour sortir des PCR. En parallèle, la Plénière considère que la Pologne a rempli les conditions de sortie du processus de suivi du 4^{ème} cycle énumérées dans la Règle 13, paragraphe 4, des Règles de procédure de MONEYVAL. En conséquence, la Plénière sort la Pologne du processus

de suivi. La Plénière encourage toutefois la Pologne à continuer de remédier aux insuffisances restantes, telles que décrites par le Secrétariat dans son analyse menée en vue de l'évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle du pays. La Plénière invite par ailleurs la Pologne à informer régulièrement MONEYVAL de ses avancées par l'intermédiaire de la procédure de *tour de table*.

5.4 Rapport de la République slovaque au titre de l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée

26. A la suite de l'adoption du REM du 4^{ème} cycle en septembre 2011, la République slovaque avait été placée sous la procédure de suivi régulier. Le pays a présenté au total sept rapports de suivi entre 2012 et 2017. À la 53^{ème} Plénière (30 mai au 1^{er} juin 2017), la Plénière a décidé de soumettre la République slovaque à l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée (PCR). Malgré les progrès suffisants marqués par la République slovaque au regard des autres recommandations clés et essentielles en suspens, la Plénière avait noté que des insuffisances subsistaient au regard de la Recommandation Spéciale III (RS.III) et de la Recommandation 26 (R.26). Le pays a remis à la présente Plénière son deuxième rapport de conformité (le premier ayant été présenté en décembre 2017).

27. La Plénière considère qu'en adoptant les amendements à la « Loi sur l'application des sanctions internationales » en janvier 2018, la République slovaque a accompli suffisamment de progrès sur la RS.III pour qu'elle n'ait pas, dans l'ensemble, à recourir à une étape supplémentaire des PCR. Pour autant, certaines insuffisances – relatives à R.26 notamment – restent à traiter.

28. La Plénière examine par conséquent la Règle 13, paragraphe 8 (dans sa version révisée d'avril 2016), des Règles de procédure du 4^{ème} cycle de MONEYVAL, qui stipule que « la présentation de rapports au titre de cette procédure de suivi sera interrompue dès le début des procédures du 5^{ème} cycle (c'est-à-dire dans l'année précédant une visite sur place effectuée dans le cadre du 5^{ème} cycle) ». La Plénière note que la visite sur place en République slovaque au titre des évaluations mutuelles du 5^{ème} cycle est prévue au second semestre 2019, la formation locale devant se tenir en octobre 2018 – date à laquelle débutera aussi le processus d'évaluation. La prochaine Plénière de MONEYVAL étant fixée à décembre 2018, la Plénière décide que les PCR seront suspendues une fois les préparatifs officiels de l'évaluation de la République slovaque commencés, en octobre 2018. La Plénière invite la République slovaque à informer de ses avancées par l'intermédiaire de la procédure de *tour de table*. D'un commun accord, elle charge également le Secrétariat d'appeler l'attention de la prochaine équipe d'évaluation sur les insuffisances en suspens concernant R.26, afin que ces insuffisances soient examinées avec les autorités pendant la visite sur place de la République slovaque en 2019.

5.5 Rapport du Monténégro au titre de l'étape 2 des Procédures de conformité renforcée

29. Le Secrétariat présente son analyse du sixième rapport de conformité remis par la délégation du Monténégro. Il rappelle qu'à l'occasion de sa 54^{ème} réunion, la Plénière s'était déclarée dans l'ensemble très satisfaite de la mission de haut niveau effectuée les 3 et 4 mai 2017 (étape 2 des Procédures de conformité renforcée (PCR)), qui avait eu un effet positif et déclenché une action législative accélérée. Étant donné que des insuffisances importantes persistaient (en matière technique et d'efficacité), la Plénière avait toutefois demandé au Monténégro de faire rapport sur les insuffisances persistantes en prévision de la 56^{ème} plénière de juillet 2018. Décision avait donc été prise de maintenir le Monténégro à l'étape 2 des PCR. Pour simplifier le processus, il avait été convenu que le Secrétariat prenne note des insuffisances restantes dans la

foulée de la réunion plénière et présente au Monténégro un memorandum récapitulatif. Il avait été décidé que, dans l'éventualité où le Monténégro ne parviendrait pas à pallier de manière significative les insuffisances identifiées dans le REM lors de la 56^{ème} Plénière, la Plénière examinerait la possibilité de soumettre le pays à l'étape 3 des PCR. Le Monténégro avait également été invité à exposer à l'oral, par l'intermédiaire de la procédure du *tour de table*, à la 55^{ème} Plénière de décembre 2017, l'état d'avancement de la loi sur la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme (« LPMLTF »). À la 55^{ème} Plénière, la délégation du Monténégro avait confirmé l'achèvement de la LPMLTF, qui attendait les commentaires de la Commission européenne.

30. Le Secrétariat donne un aperçu des progrès accomplis par le Monténégro depuis la 55^{ème} Plénière. Il indique que la LPMLTF et d'autres textes de loi ont été adoptés par le Parlement. La plupart des insuffisances relatives aux recommandations R.5, R.13/RS.IV, R.23, R.26, R.40, RS.I et II qu'il restait à traiter l'ont donc été à un niveau satisfaisant. Cela étant, la loi sur les mesures restrictives internationales (« LIRM »), censée corriger les insuffisances les plus sérieuses concernant la RS.III, n'avait toujours pas été adoptée par le Parlement fin juin 2018, malgré son approbation par le gouvernement. Des responsables politiques s'étaient pourtant engagés pendant la mission de haut niveau de mai 2017 à ce que la loi soit adoptée avant la 54^{ème} Plénière de MONEYVAL, en septembre 2017, et MONEYVAL avait exhorté le Monténégro à sa 55^{ème} Plénière, en décembre 2017, à remédier aux insuffisances les plus significatives d'ici à la 56^{ème} Plénière au plus tard.

Décision prise

31. La Plénière note avec satisfaction les progrès réalisés par le Monténégro grâce à l'adoption de la LPMLTF et d'autres textes de loi. Elle se déclare toutefois vivement préoccupée par le fait que la LIRM ne soit pas adoptée à ce jour et prie instamment le Monténégro de procéder à son adoption avant le 31 juillet 2018. La Plénière a pris en considération les dernières informations communiquées par la délégation monténégrine, selon lesquelles le processus est en voie d'aboutir au Parlement. Elle a également tenu compte de la rencontre avec des députés pendant la mission de haut niveau en 2017, au cours de laquelle la possibilité d'une procédure législative accélérée, qui permettrait l'adoption de la LIRM dans les délais impartis, a été examinée. La Plénière décide que le Monténégro sera soumis à l'étape 3 des PCR si la LIRM n'est pas adoptée au 31 juillet 2018. Si elle est appliquée, l'étape 3 des PCR prévoit qu'une déclaration soit publiée le 1^{er} août 2018 ; un projet de déclaration est également adopté par la Plénière. Dans tous les cas, le Monténégro est invité à présenter de nouvelles informations au titre des PCR lors de la 57^{ème} Plénière, en décembre 2018.

Actualisation ultérieurement à la Plénière

32. Le Parlement du Monténégro a adopté la LIRM le 27 juillet 2018. D'après les informations reçues par le Secrétariat de MONEYVAL, aucune modification supplémentaire n'a été apportée au projet de texte sur lequel le Secrétariat avait fondé l'analyse présentée à la 56^{ème} Plénière le 3 juillet 2018. Conformément à la décision prise par la Plénière ce même jour, l'étape 3 des PCR (subordonnée à la non-adoption de la loi avant le 31 juillet 2018) n'a pas été appliquée. Compte tenu de ces faits nouveaux et de la décision de la Plénière, le Monténégro reste maintenu à l'étape 2 des PCR et sera tenu de présenter des informations sur les insuffisances en suspens à la 57^{ème} Plénière, en décembre 2018.

Point 6 de l'ordre du jour : Recommandations pratiques sur la manière de bien préparer une évaluation – enseignements tirés des neuf premières évaluations

mutuelles MONEYVAL du cinquième cycle

33. Afin d'engager une réflexion autour des neuf premières évaluations mutuelles menées par MONEYVAL au titre du 5^{ème} cycle, en termes d'approches pratiques et d'expériences, une table ronde est organisée pour prendre note des enseignements tirés de ces évaluations. Elle a pour but d'apprendre des diverses entités qui prennent part à une évaluation mutuelle, telles que les pays évalués, les évaluateurs et les Secrétariats du GAFI et des ORTG.
34. Des présentations sont faites à cette occasion par M. Francesco Positano (Analyste politique au Secrétariat du GAFI), M. Michael Stellini (Secrétaire exécutif adjoint de MONEYVAL), M. Dmitry Kostin (Administrateur au Secrétariat de l'EAG), M. Ladislav Majernik (Procureur général de la République slovaque), Mme Maja Cvetkovski (Chef de la délégation de Slovénie) et M. Igor Gaievskiy (Chef de la délégation d'Ukraine). La Plénière prend également connaissance des points de vue exposés oralement par deux représentants du secteur privé, Mme Gabriele Dunker (Directrice exécutive du cabinet de conseil *Financial Transparency Advisors*) et M. Thomas Iverson (Directeur du réseau *Financial Integrity Network*).
35. Les présentations et la table ronde qui s'ensuit visent à accompagner les pays dans la préparation de leur évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle et à leur fournir des recommandations utiles sur les moyens d'atteindre une efficacité maximale tout en répondant aux défis de l'évaluation mutuelle. Les présentations sont également réparties par période : avant, pendant et après la visite sur place.
36. Tous les participants à la table ronde conviennent qu'il est important de bien s'organiser et se coordonner en interne avant même que la visite sur place n'ait lieu. En particulier, les pays soumis à une évaluation devraient communiquer à l'équipe d'évaluation les informations dont ils disposent (textes juridiques, statistiques, études de cas) de manière facilement accessible et dans un format présentable. Concernant les questionnaires des évaluations mutuelles (QEM), il est recommandé aux pays de bien accompagner les autorités chargées d'y répondre afin d'éviter les inexactitudes et de faire en sorte que ces questionnaires soient remplis de manière détaillée. Pour ce qui est du QEM relatif à la conformité technique, bien que les règles de procédure autorisent des modifications législatives « de dernière minute », il est essentiel que ces modifications soient communiquées à temps à l'équipe d'évaluation. À ce stade, l'instauration d'un point de contact entre le pays évalué et le Secrétariat est une solution viable pour assurer une communication régulière et le respect des délais. Une bonne coordination interne et la forte implication de chacun ont également leur importance en cela qu'elles garantissent une interaction sans heurts avec les autorités participant à l'évaluation et une communication fluide des informations.
37. La coordination interne est également déterminante pendant la visite dans le pays. Les pays évalués devraient soigneusement sélectionner les autorités qui seront interrogées par l'équipe d'évaluation et les préparer avec soin au thème et aux exigences de chaque entrevue. Les autorités devraient adopter une position constructive vis-à-vis des forces et faiblesses de leur système et se tenir prêtes à remettre à l'équipe d'évaluation des informations concrètes (étude de cas, statistiques). Les pays devraient tenir compte de la brièveté de la visite sur place et des contraintes de l'interprétation (l'interprétation simultanée prend moins de temps que l'interprétation consécutive, mais nécessite des installations techniques).
38. La question de la capacité des pays évalués à fournir à l'équipe d'évaluation les informations demandées revient de manière récurrente, à la fois pendant et après la visite sur place. Les pays devraient instaurer un mécanisme dédié au traitement et au

suivi de telles demandes (espace partagé en ligne ou autre système automatisé). Il importe que les pays soumis à une évaluation soient préparés à toutes sortes d'éventualités et fassent preuve d'anticipation afin de pouvoir concrétiser des recommandations réalistes.

Point 7 de l'ordre du jour : Informations sur les initiatives LAB/CFT des États et territoires de MONEYVAL (tour de table)

39. La Plénière fait un *tour de table* sur les développements récents de la LAB/CFT dans ses juridictions (pour plus d'informations sur ce *tour de table*, voir le document à paraître MONEYVAL-Plenary 56(2018)INF7). Des délégations présentent ensuite des études de cas intéressantes, ce qui est vivement apprécié par l'ensemble des participants.

Deuxième journée : mercredi 4 juillet 2018

Points 8 et 9 de l'ordre du jour – Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle sur la Lettonie

40. Le Président ouvre la discussion sur le projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) sur la Lettonie. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, puis un aperçu général des conclusions essentielles et des actions recommandées en priorité. Les deux coprésidents du Groupe de travail sur les évaluations (WGE) récapitulent les discussions tenues au sein du WGE et présentent les recommandations formulées à l'intention de la Plénière sur chaque question clé. Ils donnent à titre indicatif un aperçu des questions clés qu'il n'est plus nécessaire de discuter en Plénière (les membres du Groupe de travail sur les évaluations étant parvenus à un accord unanime à leur propos).
41. *Question clé 1 - Résultat immédiat 1* : La Lettonie présente plusieurs arguments à l'appui de sa demande de porter la notation de « modéré » à « significatif » au titre du Résultat immédiat 1. Ces arguments portant pour l'essentiel sur des changements entrepris après novembre 2017, l'équipe d'évaluation rappelle que l'évaluation ne peut prendre en compte que les résultats des travaux achevés au moment de la visite sur place, qui a eu lieu ce mois. En réponse à une demande, l'équipe d'évaluation souligne l'absence de conclusions étayées sur certains risques – les transferts de capitaux entre pays et le financement du terrorisme par exemple – évalués au titre de l'évaluation nationale des risques. Aucun consensus ne se dégage sur la modification de la notation, qui reste donc à « modéré ».
42. *Question clé 2 – Résultat immédiat 4* : La Plénière examine la nécessité d'apporter des améliorations importantes ou fondamentales dans le cadre du Résultat immédiat 4. Elle tient compte à cet effet de considérations d'homogénéité de la notation avec d'autres REM. Si certaines délégations remettent en question la notation actuelle (« modéré »), rappelant que l'application de mesures d'atténuation présentait des insuffisances, en particulier en ce qui concerne l'indépendance de la fonction de conformité et l'obligation de déclaration des opérations suspectes, d'autres délégations appuient cette notation. En réponse à plusieurs questions, l'équipe d'évaluation explique que le secteur financier se divise en deux catégories : la catégorie des banques qui ont une connaissance poussée des obligations de LAB/CFT, et la catégorie des banques qui, bien que conscientes de ces obligations, ne mettent pas forcément en œuvre les actions qu'elles impliquent. L'équipe d'évaluation explique par ailleurs que les insuffisances constatées en matière de contrôle interne s'appliquent à la seconde catégorie. Elle note également plusieurs éléments de satisfaction à mettre au crédit du secteur des EPNFD, en ce qui concerne les auditeurs, les notaires et, à un degré moindre, les casinos. Elle déclare par ailleurs

que les actions recommandées et que les insuffisances identifiées dans les conclusions essentielles n'ont pas un caractère fondamental. En l'absence de consensus sur ce point, décision est finalement prise de maintenir la notation (effectivité « moyenne »).

43. *Question clé 3 – Résultat immédiat 3* : La Plénière examine le Résultat immédiat 3 et décide finalement de conserver la notation (« modéré »). Les suggestions suivantes, émises par les délégations au titre du Résultat immédiat 3, étant approuvées à la fois par l'équipe d'évaluation et par la Lettonie, elles sont adoptées par la Plénière : apporter des modifications mineures au deuxième paragraphe des conclusions essentielles (mesures d'entrée sur le marché) ; ajouter une action recommandée préconisant le renforcement d'une politique cohérente de suivi de la conformité actuelle au moyen de critères adaptés et justes en cas de non-respect des obligations de LAB/CFT ainsi que l'application de mesures dans un délai raisonnable permettant l'évaluation des dépôts de non-résidents et des transferts transfrontaliers associés ; modifier la dernière action recommandée (sanctions) et faire en sorte que cette action recommandée en particulier soit prioritaire sur les autres actions listées ; modifier la conclusion du Résultat immédiat 3.
44. *Question clé 4 – Résultat immédiat 5* : La Lettonie demande que soit examinée la possibilité de porter la notation du Résultat immédiat de « médiocre » à « modéré ». L'équipe d'évaluation passe en revue les domaines pour lesquels des améliorations sont nécessaires. En réponse à une question d'un expert scientifique, l'équipe d'évaluation explique que des informations sommaires sur les propriétaires enregistrés sont disponibles. Cela étant, ces informations ne permettent pas de connaître l'identité du bénéficiaire effectif d'une société ; leur mise à disposition ne constitue donc en soi qu'une « modeste avancée ». L'équipe d'évaluation souligne qu'au moment de la visite sur place, la procédure suivie par les autorités pour obtenir des informations sur le bénéficiaire effectif n'était pas très claire. Les délégations ayant pris la parole se déclarent en faveur de la notation « médiocre » sauf une, qui propose une révision à la hausse. En l'absence de consensus sur la notation, la Plénière décide en dernier lieu de la maintenir dans son état actuel (« médiocre »).
45. *Autres points soulevés en Plénière (Recommandation 29)* : La Lettonie demande qu'outre les points énumérés dans le document récapitulatif des questions clés, la notation relative à la Recommandation 29 soit réexaminée par la Plénière. La délégation fait valoir que seul le critère 29.7 a reçu la notation « rempli en partie » (le reste des critères ayant reçu la notation « remplis ») et propose de reconsidérer la pondération appliquée aux questions évaluées relatives à l'autonomie de la cellule de renseignement financier (CRF) dans la notation globale de la recommandation R.29. L'équipe d'évaluation fait remarquer que l'accès aux informations et que la procédure de licenciement du chef de la CRF présentent quelques petites insuffisances et qu'il existe des doutes quant à la capacité de la loi LAB/CFT à garantir pleinement l'indépendance et l'autonomie opérationnelle de la CRF. Un grand nombre de délégations apporte son soutien à la notation « largement conforme » pour la Recommandation 29. La Plénière décide de porter la notation de la Recommandation 29 à « largement conforme » (la notation du critère 29.7 étant conservée pour rendre compte des questions soulevées par l'équipe d'évaluation) et approuve les changements qu'il est proposé d'apporter au texte, à savoir la clarification de la question relative à la compétence de la CRF en matière de communication d'informations aux services répressifs à la demande de ces derniers et la suppression, dans l'analyse, de la référence à la surveillance des comptes.

Décision prise

46. La Plénière adopte le REM du 5^{ème} cycle sur la Lettonie et son résumé analytique, y compris les modifications approuvées pendant la discussion, sous réserve de nouveaux changements éditoriaux. Conformément aux Règles 21 et 23 des Règles de procédure

du 5^{ème} cycle de MONEYVAL, la Lettonie est soumise au suivi renforcé et invitée à fournir un nouveau rapport lors de la dernière Plénière de 2019. Ce rapport sera le rapport final et sera publié après un examen de qualité et de conformité par le réseau mondial LAB/CFT.

Point 10 de l'ordre du jour – Suivi au titre du quatrième cycle : demande de l' « ex-République yougoslave de Macédoine » de sortir de la procédure de suivi régulier

47. À la suite de l'adoption du REM du 4^{ème} cycle, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » avait été placée sous suivi renforcé et invitée à fournir un nouveau rapport en toute diligence en avril 2015. Depuis lors, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » a présenté quatre rapports de suivi (avril 2015, avril 2016, décembre 2016 et juillet 2018 respectivement) et devait a priori demander à ne plus faire l'objet de la procédure de suivi au premier semestre 2018.
48. Le Secrétariat présente son analyse du quatrième rapport de suivi et conclut que des progrès tangibles ont été accomplis pour traiter les insuffisances qui concernent les recommandations RS.I, RS.II, RS.IV, RS.V, RS.III, R.5 et R.13. Cela étant, s'agissant de la recommandation clé R.23, les avancées constatées ne répondent pas encore suffisamment aux inquiétudes exprimées dans le REM du 4^{ème} cycle.
49. Étant donné que la Plénière dispose d'une certaine souplesse pour se prononcer sur une sortie si des insuffisances relatives à une recommandation clé sont compensées par les progrès d'ensemble réalisés sur « d'autres recommandations » (c'est-à-dire les recommandations notées « non conformes » ou « partiellement conformes » dans le REM qui ne sont ni des recommandations clés ni des recommandations essentielles), tel que prévu par la Règle 13, paragraphe 4 des Règles de procédure, le Secrétariat passe à l'analyse des mesures prises par « l'ex-République yougoslave de Macédoine » pour ces recommandations. S'appuyant sur une étude documentaire, le Secrétariat déclare avoir constaté de nettes améliorations en ce qui concerne six recommandations (R.6, R.5, R.21, R.29, RS.VI et RS.IX), de timides avancées concernant six autres recommandations (R.12, R.16, R.17, R.24, R.25 et R.32, et n'avoir pu déterminer avec certitude si des mesures spécifiques avaient été prises pour pallier les insuffisances relatives à deux autres recommandations (R.33 et RS.VIII). Au vu de son appréciation globale des précédentes recommandations, le Secrétariat estime que les insuffisances persistantes concernant la recommandation R.23 ne sont pas compensées.
50. Le Secrétariat est donc d'avis qu'à ce stade, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » n'est pas encore en mesure de sortir de la procédure de suivi régulier. Partant du constat que le REM a été adopté en avril 2014, c'est-à-dire plus de quatre années avant le présent rapport, le Secrétariat suggère à la Plénière d'envisager d'appliquer les Procédures de conformité renforcée en vertu de la Règle 13, paragraphe 6, des Règles de procédure.

Décision prise

51. Les autorités du pays ayant expliqué que les insuffisances relatives à la recommandation R.23 seront corrigées par une procédure législative pendante, qui devrait aboutir en décembre 2018, la Plénière décide d'accorder à « l'ex-République yougoslave de Macédoine » un délai supplémentaire. Le pays devra justifier de nouveaux progrès à la 57^{ème} Plénière en décembre 2018 et demander à ce stade de ne plus faire l'objet de la procédure de suivi.

Point 11 de l'ordre du jour – Suivi au titre du quatrième cycle : demande du Liechtenstein de sortir de la procédure de suivi régulier

52. MONEYVAL avait adopté le REM du Liechtenstein du 4^{ème} cycle lors de sa 44^{ème} réunion plénière en avril 2014. Le Liechtenstein avait reçu par la suite la notation « partiellement conforme » sur huit recommandations et avait été placé sous suivi régulier. Le pays avait présenté un nouveau rapport en septembre 2016.
53. L'analyse du Secrétariat conclut que le Liechtenstein a accompli des progrès significatifs pour remédier à la plupart des insuffisances recensées à partir du REM 2014. Ce point avait déjà été salué par MONEYVAL à sa 51^{ème} Plénière en septembre 2016 à l'occasion de la présentation du premier rapport de suivi du Liechtenstein, mais le pays n'en a pas moins réalisé de nouvelles avancées depuis, notamment pour dissiper les inquiétudes concernant l'efficacité de la mise en œuvre de la R.1. Concernant la recommandation R.5, la Plénière conclut que les insuffisances techniques ont été palliées et que la notation peut être jugée équivalente à « largement conforme », tandis que l'efficacité de la mise en œuvre doit être contrôlée par les autorités dans le cadre d'activités de surveillance. S'agissant de la recommandation R.4, la Plénière considère que l'ensemble des insuffisances recensées dans le REM du 4^{ème} cycle ont été corrigées et que cela a eu une incidence positive sur la conformité technique aux recommandations R.26 et R.40. De surcroît, le Liechtenstein a renforcé son cadre juridique et réglementaire pour ce qui est du gel et de la confiscation des avoirs des terroristes, même si le pays ne dispose pas encore de procédures écrites pour les désignations nationales. La Plénière note qu'il reste à apprécier l'efficacité de la mise en œuvre lors de l'évaluation du 5^{ème} cycle.
54. La Plénière constate que, dans l'ensemble, le Liechtenstein a pris des mesures suffisantes pour remédier aux insuffisances recensées au titre des recommandations essentielles et clés notées « partiellement conformes » dans le REM du 4^{ème} cycle. En ce qui concerne la R.1, le Liechtenstein fait savoir qu'une prochaine révision du Code pénal, actuellement en préparation, corrigera les insuffisances en suspens. Compte tenu de la décision prise lors de la 51^{ème} réunion plénière de MONEYVAL de sortir le Liechtenstein du processus de suivi au second semestre 2018, le Secrétariat propose à la Plénière d'examiner la possibilité d'accorder au Liechtenstein un délai supplémentaire, pour lui laisser le temps de progresser dans son adoption des amendements au Code pénal, et de se prononcer sur sa sortie effective du processus de suivi à l'occasion de la 57^{ème} Plénière en décembre 2018.

Décision prise

55. La Plénière invite le Liechtenstein à faire part de ses avancées vis-à-vis de la recommandation R.1 (et le processus législatif) et à demander de sortir du processus de suivi à la 57^{ème} Plénière de MONEYVAL en décembre 2018.

Point 12 de l'ordre du jour – Suivi au titre du quatrième cycle : demande de la Roumanie de sortir de la procédure de suivi régulier

56. À la suite de l'adoption du REM du 4^{ème} cycle en avril 2014, la Roumanie a été soumise au suivi régulier. La Roumanie a présenté depuis deux rapports de suivi (en avril 2016 et mai 2017 respectivement). Le pays a été invité à soumettre un nouveau rapport de progrès et à demander de ne plus être soumis au processus de suivi régulier lors de la 56^{ème} Plénière.
57. Dans son analyse du troisième rapport de suivi de la Roumanie, le Secrétariat conclut d'emblée qu'en dépit des mesures prises, la majorité des insuffisances relatives aux recommandations essentielles et clés n'ont été palliées de manière suffisante. Les recommandations concernées sont notamment les suivantes : R.5, R.13, R.23, R.26, RS.I, RS.III et RS.IV. Les seules améliorations significatives observées concernent RS.II.

Le Secrétariat conclut à cet égard que les amendements au Code pénal portent le degré de conformité de cette recommandation spéciale à un niveau équivalent à « conforme » ou « largement conforme ».

58. L'analyse reconnaît également que les modifications apportées à la loi LAB/CFT, approuvées en juin 2017, ont donné lieu à certaines améliorations en ce qui concerne les recommandations R.3 et R.26. De plus, le Secrétariat a examiné un nouveau projet de loi LAB/CFT récemment approuvé par le gouvernement et a réalisé une évaluation détaillée de la mesure dans laquelle ce projet de loi intègre les actions recommandées par le REM 2014. L'analyse effectuée par la suite relève certaines insuffisances et encourage les autorités à en tenir compte en préalable à l'adoption définitive de la nouvelle loi LAB/CFT.
59. La délégation roumaine informe la Plénière qu'elle souscrit de manière générale à l'analyse du Secrétariat et met en avant certains progrès accomplis dans la mise en œuvre effective des recommandations R.13 et R.26. La délégation présente ensuite brièvement des initiatives LAB/CFT récemment lancées dans le pays, ainsi que les principales caractéristiques du projet de loi LAB/CFT. La délégation informe également la Plénière que le projet de loi a été déposé devant le Parlement et devrait être adopté très prochainement.

Décision prise

60. La Plénière considère que le pays n'est pas en mesure de sortir de la procédure de suivi régulier, car la plupart des insuffisances persistent. Sur huit recommandations essentielles et clés, sept semblent ne pas avoir été portées à un niveau équivalent à « conforme » ou « largement conforme ». La Roumanie est invitée à faire aboutir la réforme législative LAB/CFT engagée. Néanmoins, compte tenu de la Règle 13, paragraphe 6, des Règles de procédure du 4^{ème} cycle de MONEYVAL et du fait que plus de quatre ans se sont écoulés depuis l'adoption du REM, la Plénière décide de se rallier à la proposition du Président d'appliquer l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée (PCR). La Roumanie est invitée à fournir de nouvelles informations lors de la 57^{ème} Plénière.

Point 13 de l'ordre du jour – Changements récents apportés à la méthodologie du GAFI concernant les recommandations R.18/21 (partage d'information)

61. La Plénière écoute l'exposé de M. Francesco Positano, représentant du Secrétariat du GAFI, sur les changements récents apportés aux recommandations R.18 et 21, à leurs notes interprétatives et à la méthodologie associée, adoptés par la Plénière du GAFI en novembre 2017 et février 2018 respectivement. Les changements concernent le partage d'informations. Les modifications apportées à la note interprétative de la Recommandation 18 visaient à clarifier le fait que les informations relatives à des activités inhabituelles ou potentiellement suspectes doivent être partagées dans le cadre de programmes de LAB/CFT menés à l'échelle de groupes – mais aussi le fait que les pays ne sont pas tenus d'autoriser les institutions financières à partager les DOS ou à divulguer le fait qu'une opération suspecte a été déclarée. Les programmes de LAB/CFT mis en œuvre à l'échelle de groupes peuvent être informés d'une DOS, des informations qui la sous-tendent ou du fait qu'une opération suspecte a été déclarée. Le partage d'informations entre les programmes LAB/CFT des groupes revêt une importance certaine dans la mesure où il permet à la fois de mieux cerner les risques encourus à l'échelle des groupes en termes de LAB/CFT et d'identifier les régions géographiques, les segments de clientèle, les opérations et les produits qui présentent les risques les plus élevés ou la plus grande probabilité de risque. M. Positano développe son propos en présentant diverses stratégies de partage d'informations.

62. Les modifications apportées à la Recommandation 21 visaient à clarifier le fait que les dispositions relatives à l'interdiction d'avertir un client n'ont pas pour but de dissuader de partager des informations comme cela est prévu au titre de la Recommandation 18. En approuvant ces modifications, le GAFI entendait lever les ambiguïtés sur ce qui est attendu des institutions financières en termes de partage d'informations à l'échelle des groupes, et notamment de partage d'informations relatives à des opérations inhabituelles ou suspectes au sein de groupes financiers. À l'issue de la présentation, le Président suggère au Secrétariat de MONEYVAL de conduire une enquête en faisant circuler au sein de ses juridictions un questionnaire axé sur deux questions en particulier : des institutions financières limitent-elles d'une manière ou d'une autre le partage d'informations dans les juridictions de MONEYVAL et, le cas échéant, quels sont les motifs sous-jacents de telles restrictions ? Les conclusions de cette enquête permettront de mieux comprendre le partage d'informations à l'échelle régionale et d'en déduire des mesures à prendre si nécessaire.

Point 14 de l'ordre du jour – « Briser l'anonymat des monnaies virtuelles » : présentation de M. David Parody, Territoire britannique d'outre-mer de Gibraltar

63. La Plénière écoute un exposé de M. David Parody sur la stratégie adoptée par Gibraltar pour réglementer la technologie des registres distribués (ou DLT, *Distributed Ledger Technology*). Un registre distribué est une base de données décentralisée, accessible à tous, qui repose sur des mécanismes de consensus. La nouvelle réglementation mise en place depuis janvier 2018 oblige toute entreprise ayant recours à la DLT, dans le cadre d'activités professionnelles menées à ou depuis Gibraltar, pour stocker ou transmettre des avoirs appartenant à des tiers (aussi appelés « fournisseurs de registres distribués » ou « fournisseurs de DLT ») à demander l'autorisation préalable à la Commission des services financiers de Gibraltar. Les activités de ces fournisseurs sont réglementées par la loi sur les services financiers. La loi sur les produits du crime considère les personnes qui mènent ces activités réglementées comme des entités soumises à l'obligation de déclaration. Un fournisseur de DLT est considéré quant à lui comme une institution financière au regard de la loi LAB/CFT, ce qui lui impose des obligations de vigilance (DVC), de surveillance des opérations, de conservation des documents, de déclaration et de formation.

64. M. Parody souligne que l'obligation de connaissance des clients est plus contraignante pour ce type de fournisseurs que pour une institution financière classique. Un fournisseur de registres distribués est tenu de communiquer non seulement les informations habituelles prévues par les mesures de vigilance, mais aussi des informations complémentaires sur le client, comme son identité, les caractéristiques techniques de son matériel informatique et les opérations de blockchain qu'il a récemment effectuées. Par le biais de ces obligations de déclaration renforcées, Gibraltar entend briser l'anonymat des registres distribués, les données fournies permettant en effet de remonter à chaque client. Un fournisseur de DLT doit être équipé de systèmes capables de déceler les incohérences entre les informations connues ou fournies par les clients et les informations recueillies en cours de transaction. Les incohérences et anomalies doivent être signalées et faire l'objet d'une enquête et d'une évaluation des risques pour activité financière illégale. M. Parody souligne l'importance de la coopération internationale et de l'application d'une réglementation nationale relative aux registres distribués dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme via des monnaies virtuelles.

Points 15 et 16 de l'ordre du jour – Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^{ème} cycle sur l'Albanie

65. Le Président présente le projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) sur l'Albanie. Il remercie les délégations pour leurs commentaires écrits sur le REM, dont ont découlé les questions clés examinées par la suite par le Groupe de travail sur les évaluations (WGE). Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation puis donne un aperçu général des conclusions essentielles et des actions recommandées en priorité. Le chef de la délégation de l'Albanie passe en revue certains des changements survenus dans le pays depuis la dernière évaluation et présente la délégation albanaise. Les coprésidents du Groupe de travail sur les évaluations rendent compte de la discussion et des décisions adoptées par le WGE sur chacune des questions clés. Ils donnent aussi un rapide aperçu des questions clés qu'il n'est plus nécessaire de discuter en Plénière.
66. *Question clé 1 – Résultat immédiat 1* : l'Albanie présente plusieurs arguments à l'appui de sa demande de porter la notation du RI.1 de « modéré » à « significatif ». L'équipe d'évaluation explique sa position et les raisons de sa notation (« modéré »). Une majorité des délégations appuie la demande de l'Albanie de remonter la notation en faisant valoir les nombreux points positifs constatés au titre du RI.1 et le complément d'information fourni par les autorités. Certaines de ces délégations donnent leur avis sur les insuffisances recensées relatives à l'évaluation et à l'atténuation des risques afférents à l'économie informelle. D'autres délégations défendent la notation actuelle et se disent préoccupées par les limites de l'évaluation des risques de FT. Aucun consensus ne se dégage quant à la modification de la notation, qui reste donc à « modéré ».
67. *Question clé 2 – Résultat immédiat 7* : Le coprésident informe la Plénière des modifications qu'il est proposé d'apporter à la deuxième action recommandée au titre du RI.7, acceptée à l'unanimité par les délégations. Une délégation soulève une question transversale concernant l'évaluation, au titre du RI.7, des répercussions de la corruption sur le nombre d'enquêtes menées pour blanchiment de capitaux et de condamnations prononcées en la matière. L'équipe d'évaluation, tout en reconnaissant que la corruption représente une grave menace/vulnérabilité considérable pour le pays, fait savoir que ce point a été pris en considération ; cela étant, aucun élément factuel n'a permis de tirer de conclusion quant à l'effet de la corruption sur le faible nombre d'enquêtes et de condamnations pour blanchiment de capitaux. Le GAFI propose d'ajouter une action recommandée, consistant à examiner les effets positifs éventuels de la réforme judiciaire actuelle sur le nombre d'inculpations pour BC et, le cas échéant, leur nature. Aucune délégation ne remettant en cause la notation du RI.7, la Plénière décide de la maintenir à « modéré ».
68. *Question clé 3 – Résultat immédiat 8* : Le coprésident explique qu'au cours de la réunion du groupe de travail, l'Albanie avait demandé de porter la notation du RI.8 à « modéré », demande qui avait reçu le soutien de la majorité des délégations. L'équipe d'évaluation avait par conséquent réexaminé les conclusions essentielles formulées pour ce Résultat immédiat ainsi que l'analyse sous-jacente et convenu que la notation donnée au RI.8 pouvait passer à « modéré ». Les délégations apportent un soutien unanime à cette proposition ; la notation du RI.8 est donc portée à « modéré ».
69. *Question clé 4 – Résultat immédiat 9* : l'Albanie présente plusieurs arguments à l'appui de sa demande de porter la notation du RI.9 de « médiocre » à « modéré ». En particulier, le pays fait valoir que le nombre insuffisant de poursuites et de condamnations pour FT ne justifie pas en soi la notation « médiocre » et explique pourquoi, dans deux illustres affaires de terrorisme, aucune poursuite n'a été engagée du chef de financement du terrorisme. L'équipe d'évaluation clarifie le fait que l'Albanie semble avoir bien pris la mesure, atténué par des mesures appropriées les menaces

liées au terrorisme et avait prononcé des condamnations pour des faits de terrorisme. Elle estime cependant que le contexte financier de ces activités terroristes aurait également pu faire l'objet d'enquêtes. Pour autant, aucune enquête n'a été diligentée. En l'absence de plus ample soutien pour une amélioration de la notation du RI.9, celle-ci est maintenue.

70. *Question clé 5 – Résultat immédiat 5* : Le co-Président informe la Plénière des modifications proposées par l'équipe d'évaluation à la suite du Groupe de travail sur les évaluations. Au sujet des amendements proposés, une délégation et un expert scientifique suggèrent de réviser plus avant le texte sur les points suivants : les titres au porteur, pour préciser les modalités d'obtention des données ; l'action recommandée, à compléter pour rendre compte du besoin d'explorer la question des dispositifs de prête-nom dans le pays ; et la possibilité de réviser la notation du critère 24.11 au vu des reformulations proposées. Aucune délégation ne propose de baisser la notation du RI.5. L'équipe d'évaluation approuve les propositions et modifie le texte en conséquence. Elle suggère par ailleurs de porter la notation du critère 24.11 à un niveau supérieur (« satisfait en grande partie ») tout en maintenant la notation globale de la recommandation R.24. La Plénière approuve les modifications apportées au REM et la révision de la notation du critère 24.11, tandis que la notation du RI.5 reste inchangée.
71. *Question clé 6 – Résultat immédiat 4* : Les délégations approuvent des modifications mineures que l'équipe d'évaluation a proposé d'apporter au rapport à la suite du Groupe de travail sur les évaluations. L'équipe d'évaluation répond également à une question des experts scientifiques sur la matérialité du secteur des opérations de change. L'équipe d'évaluation expose les raisons principales de sa notation. Au cours des échanges qui s'ensuivent, plusieurs délégations expriment des inquiétudes quant à la cohérence de la notation « significatif » au regard d'autres REM. Un certain nombre de délégations appuient en revanche la position de l'équipe d'évaluation. Le Président résume la situation et conclut que malgré l'absence de consensus sur un changement de notation, les observations formulées par les délégations dissidentes laissent à penser que la cohérence de la notation vis-à-vis des autres REM pourrait être remise en cause après adoption du rapport, conformément à la Règle 19b) des Règles de procédure du 5^{ème} cycle. Il propose par conséquent à la Plénière de trancher entre : 1. adopter le rapport en l'état ; 2. charger l'équipe d'évaluation de modifier plus avant le RI.4 à présenter en décembre dans l'optique de parvenir à un consensus sur une version révisée. Les délégations plébiscitant la première proposition à la majorité, la notation du RI.4 reste inchangée.
72. *Autres points soulevés en Plénière* : L'Albanie demande que la notation du RI.2 soit portée à « significatif », contestant l'affirmation de l'équipe d'évaluation selon laquelle l'obtention de preuves sur l'origine criminelle des biens dépend dans une très large mesure du ministère public ou de l'entraide judiciaire, entravant de ce fait les procédures d'enquête et de poursuite dans des affaires de blanchiment de capitaux – constat qui a énormément pesé sur la notation du RI.2. L'équipe d'évaluation explique que les progrès encourageants accomplis par l'Albanie ont tous été soigneusement pris en compte au moment de formuler une conclusion globale sur le caractère effectif des demandes de coopération internationale dans des affaires pénales, des contributions du pays en la matière et sur leurs insuffisances, et par conséquent que la notation est équilibrée. La demande d'amélioration de la notation ne recueillant pas un soutien suffisant, la notation du RI.2 est maintenue. L'Albanie se déclare également préoccupée par la notation globale de la recommandation R.6, compte tenu des résultats de la procédure de suivi menée au titre du cycle précédent. L'équipe d'évaluation clarifie sa position sur la notation, qui reste inchangée.

Décision prise

73. La Plénière adopte le REM du 5^{ème} cycle sur l'Albanie et son résumé analytique, y compris les modifications approuvées pendant la discussion, sous réserve de nouveaux changements éditoriaux. Conformément à la Règle 23 des Règles de procédure du 5^{ème} cycle de MONEYVAL, l'Albanie est soumise au suivi renforcé et invitée à fournir un nouveau rapport lors de la dernière Plénière de 2019. Ce rapport sera le rapport final et sera publié après un examen de qualité et de conformité par le réseau mondial LAB/CFT.

Point 17 de l'ordre du jour – Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi régulier de l'Arménie

74. Suite à la décision prise par la Plénière en décembre 2015, l'Arménie avait été soumise au processus de suivi régulier du 5^{ème} cycle et invitée à fournir un rapport à la première Plénière de 2018. Dans l'intervalle, en décembre 2016, l'Arménie avait présenté un rapport de suivi intermédiaire sur un point convenu concernant la recommandation R.7. Un rapport sommaire et un outil d'analyse, auxquels ont contribué des équipes de rapporteurs du Liechtenstein et de la République slovaque, ont été établis par le Secrétariat. Les documents comportaient également une évaluation de conformité aux recommandations concernées par les changements de méthodologie survenus depuis l'adoption du REM en 2015 : R.5, R.7, R.8, R.18 et R.21.

75. La Plénière juge que l'Arménie a réalisé des progrès notables dans la résolution des insuffisances de conformité technique identifiées dans le rapport d'évaluation mutuelle de MONEYVAL de décembre 2015. Elle décide par conséquent d'accéder à la demande de l'Arménie de porter les notations des recommandations R.1 et R.7 à « largement conforme ». S'agissant de la recommandation R.7, la Plénière note que les modifications apportées à la loi LAB/CFT renvoient expressément, entre autres, aux sanctions financières ciblées en matière de prolifération (dont l'absence avait incité l'équipe d'évaluation à attribuer la notation « partiellement conforme » à la R.7 en 2015, puisque toute mesure prise sur cette base pouvait alors être contestée devant les tribunaux). La Plénière examine le fait que certaines dispositions de cette loi ne mentionnent pas encore expressément la prolifération, mais estime qu'il n'y a pas lieu d'y voir une lacune majeure dans l'ensemble.

76. Évaluant l'Arménie au regard des modifications apportées aux normes et à la méthodologie du GAFI depuis l'adoption de son REM, la Plénière décide également de porter la notation de la recommandation 8 à « conforme ». La Plénière se demande si la coopération avec le secteur des OBNL au titre du critère 8.2.c suffit à justifier une telle notation, et en convient après avoir pris connaissance d'informations complémentaires fournies par la délégation arménienne, que le Secrétariat intègre a posteriori dans son analyse.

77. La Plénière reconnaît également que de nouvelles mesures ont été prises pour améliorer la conformité aux Recommandations 12, 28 et 31, mais que des insuffisances (non mineures) subsistent. À cet égard, le Secrétariat rappelle que, d'une façon générale, les pays sont censés traiter la plupart, sinon l'ensemble, des insuffisances de conformité technique dans les trois années qui suivent l'adoption de leur rapport d'évaluation mutuelle (Règle 21.8 des Règles de procédure du 5^{ème} cycle de MONEYVAL).

Décision prise

78. La Plénière adopte le rapport sommaire, décide de maintenir l'Arménie en suivi régulier et invite le pays à soumettre un rapport à MONEYVAL dans deux ans et demi. Il est rappelé aux délégations que le rapport de suivi de l'Arménie sera soumis à un examen de qualité et de conformité par le réseau mondial LAB/CFT (Règle 21.15 des Règles de procédure du 5^{ème} cycle de MONEYVAL), et que les décisions adoptées en Plénière

concernant des révisions de notation ne seront par conséquent définitives qu'au terme de cet examen.

Point 18 de l'ordre du jour – Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi régulier de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man

79. L'île de Man présente son premier rapport de suivi au titre de la procédure de suivi renforcé ainsi qu'une demande de révision des notations relatives aux recommandations R.6, R.16, R.23, R.24, R.25, R.29, R.32, R.33, R.35 et R.40. Un rapport sommaire et un outil d'analyse, auxquels ont contribué des équipes de rapporteurs d'Estonie et de Pologne, ont été établis par le Secrétariat. Les documents comportaient également une évaluation de conformité aux recommandations concernées par les changements de méthodologie survenus depuis l'adoption du REM en 2015 : R.5, R.7, R.8, R.18 et R.21.
80. Les projets de document soumis pour commentaire proposaient de porter la notation des recommandations R.16, R.24 et R.35 de « partiellement conforme » à « largement conforme » et la notation des recommandations R.5, R.6, R.29, R.32 et R.33 de « largement conforme » à « conforme ». Les notations relatives aux recommandations R.23 et R.25 sont maintenues à « partiellement conforme » ; celles relatives aux recommandations R.7, R.8, R.18, R.21 et R.40, à « largement conforme ». Une liste de questions principales à examiner en Plénière a été dressée à partir des observations communiquées par les délégations. Le premier point à examiner porte sur la R.24.
81. La Plénière est invitée à décider si, comme le propose le projet de rapport sommaire, les progrès réalisés par l'île de Man sont suffisants pour porter la notation à « largement conforme », et à examiner plusieurs conclusions en rapport avec des critères spécifiques de la recommandation. S'agissant du critère c.24.5, la Plénière juge que l'île de Man a suffisamment clarifié les conditions pour que le changement d'un membre au sein d'une société en commandite devienne juridiquement contraignant, ainsi que les modalités de notification d'un tel changement aux autres membres. En ce qui concerne le critère c.24.7, la Plénière conclut que l'obligation révisée faite aux propriétaires légitimes de notifier tout changement de bénéficiaire effectif à l'agent désigné de la personne morale est conforme à la norme. La Plénière convient que le rapport sommaire contiendra des informations relatives aux sanctions prononcées en cas de manquement à cette obligation. S'agissant du critère c.24.9, en revanche, la Plénière note que l'exigence relative à la conservation de données sur les bénéficiaires effectifs, qui a été révisée, n'est pas pleinement conforme à la norme. Dans l'ensemble, compte tenu des avancées rapportées, notamment en lien avec les insuffisances les plus importantes identifiées dans le REM, et de la nature des insuffisances en suspens, la Plénière approuve la décision de porter la notation de « partiellement conforme » à « largement conforme ».
82. Le second point à examiner concerne la recommandation R.16. L'île de Man indique avoir intégré les dispositions du Règlement (UE) 2015/847 dans sa législation. Le projet de rapport sommaire s'appuie sur cet élément pour proposer de porter la notation de l'île de Man de « partiellement conforme » à « largement conforme ». L'absence d'une obligation imposant spécifiquement aux prestataires de services de transfert de fonds ou de valeurs de déclarer une opération suspecte *dans tout pays concerné* par le virement électronique suspect et de mettre à disposition de la cellule de renseignement financier toute information pertinente en lien avec l'opération est jugée contraire au critère c.16.17.b. Cela étant, partant du constat que des pays appliquant une législation similaire ont reçu la notation « conforme » pour la R.16 dans de récents rapports de suivi (l'Autriche par exemple), la Plénière décide que, par souci d'homogénéité, l'île de Man peut-être jugée conforme à c.16.17b. La notation de l'île de Man est portée à « conforme » à la R.16.

Décision prise

83. La Plénière adopte le rapport sommaire ainsi que les modifications apportées à la notation de la R.16 et à certaines conclusions spécifiques relevant de la R.24 (clarification des sanctions possibles en cas de non-notification d'un changement de bénéficiaire effectif aux agents désignés ; limites dans l'obligation de conserver des données sur un bénéficiaire effectif). Il est rappelé aux délégations que le rapport de suivi de l'île de Man sera soumis à un examen de qualité et de conformité par le réseau mondial LAB/CFT (Règle 21.15 des Règles de procédure du 5^{ème} cycle de MONEYVAL), et que les décisions adoptées en Plénière concernant des révisions de notation ne seront par conséquent définitives qu'au terme de cet examen.

Point 19 de l'ordre du jour – Présentation d'un document du Secrétariat sur un plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme

84. Le Secrétariat rappelle qu'en février 2016, le GAFI a adopté et publié une stratégie consolidée de lutte contre le financement du terrorisme (ci-après la « Stratégie LFT »). En novembre 2017, la plupart des points du plan étaient achevés. Le GAFI était alors convenu d'adopter un nouveau plan opérationnel en février 2018, pour poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie LFT. Le Secrétariat note qu'entre autres sujets, le Plan opérationnel 2018 insiste sur la nécessité d'une collaboration plus étroite entre le GAFI et des organes régionaux de type GAFI (ORTG) afin de renforcer les pôles existants engagés dans la lutte contre le financement du terrorisme (actualisation du savoir sur l'EIL et Al Qaïda par exemple) et invite les ORTG à élaborer leurs propres actions et plans CFT régionaux avec l'appui du GAFI. Le Secrétariat de MONEYVAL émet à ces fins diverses propositions susceptibles d'étayer le plan opérationnel CFT de MONEYVAL. Parmi les propositions avancées figurent des activités liées au risque de financement du terrorisme, une formation destinée aux services répressifs, aux procureurs et aux juges sur divers aspects de l'infraction de financement du terrorisme, une formation sur les sanctions financières ciblées, l'ajout d'un point récurrent de l'ordre du jour des Plénières de MONEYVAL qui servirait de plateforme de dialogue sur les bonnes pratiques, les défis rencontrés dans la mise en œuvre des normes relatives au financement du terrorisme, etc. ainsi qu'une collaboration plus étroite avec la Division Criminalité économique du Conseil de l'Europe pour identifier les domaines du financement du terrorisme qui requièrent une attention particulière et peuvent servir de base aux projets d'assistance technique. Les participants prennent note que ces propositions se matérialiseront en fonction des ressources budgétaires disponibles.
85. Le document présenté par le Secrétariat reçoit un large soutien de la Plénière. Des recommandations supplémentaires sont formulées par diverses délégations. Est ainsi proposée la possibilité d'associer aux initiatives entreprises au titre du Plan opérationnel régional CFT de MONEYVAL des pays voisins du GAFI et du Groupe Eurasie (EAG) qui partagent des risques de financement du terrorisme similaires. Au sujet des formations, le GAFI informe la Plénière que l'Institut de formation et de recherche du GAFI (TREIN) élabore actuellement un nouveau module sur la lutte contre le financement du terrorisme, qui devrait être proposé à partir de janvier 2019. Il complètera au besoin les activités de formation prévues au titre du plan opérationnel CFT de MONEYVAL.

Décision prise

86. La Plénière adopte le document du Secrétariat ainsi que l'ensemble des propositions qui y figurent et délègue au Secrétariat la tâche d'élaborer un plan d'action plus détaillé, assorti d'un calendrier et des ressources nécessaires, et de le présenter à la 57^{ème} Plénière de MONEYVAL en décembre 2018.

Point 20 de l'ordre du jour – Conseils pour identifier, évaluer et comprendre le risque engendré par le financement du terrorisme dans les centres financiers : présentation de M. Richard Walker, Dépendance de la couronne britannique de Guernesey

87. La Plénière écoute un exposé de M. Richard Walker sur un document d'orientation récent consacré aux menaces et vulnérabilités liées au financement du terrorisme sur les places financières internationales, auquel ont participé plusieurs représentants de ces places financières en Europe et ailleurs lors d'un atelier de deux jours organisé à Monaco en février 2018. Les indications qu'il contient ont été définies en partant du postulat que le principal risque de financement du terrorisme que courent la plupart des places financières provient de leur utilisation comme juridictions de transit pour des mouvements de fonds liés à des activités terroristes menées en dehors de leur juridiction, ou de leur participation dans la gestion d'activités ou d'entreprises étrangères en lien avec de telles activités.
88. Le document d'orientation propose deux axes pour évaluer la menace d'un financement du terrorisme sur une place financière internationale. Le premier consiste à s'intéresser aux liens entre la place financière internationale et une juridiction cible, et notamment à la mesure dans laquelle des entreprises et des OBNL opérant sur cette place financière peuvent être impliquées dans des mouvements internationaux de biens susceptibles de servir à des fins terroristes ou de financement d'activités terroristes. Le second consiste à examiner la mesure dans laquelle des actes de terrorisme ou de financement du terrorisme surviennent dans des juridictions possédant des liens géographiques et/ou politiques avec la place financière internationale. L'évaluation de la vulnérabilité présente également un double aspect, puisque sont examinés à la fois l'attrait que les services ou produits proposés par les places financières internationales peuvent présenter pour le financement d'activités terroristes et l'adéquation des mesures dont ces places financières internationales disposent pour lutter contre le financement du terrorisme. En réponse à une question, M. Walker précise que les juridictions devraient examiner toutes les sanctions possibles, y compris les sanctions commerciales et économiques visant certaines juridictions en particulier. La Plénière de MONEYVAL salue et approuve le document, qui fera cependant l'objet de certaines observations et de retouches avant sa publication et sa diffusion.

Point 21 de l'ordre du jour – Directive de l'Union européenne en matière de LAB/CFT : présentation de M. David Schwander, Commission européenne

89. La Plénière écoute un exposé de M. David Schwander, Commission européenne, sur la 5^{ème} directive de l'Union européenne en matière de LAB/CFT. En mai 2015, la 4^{ème} directive LAB/CFT avait été adoptée afin d'aligner le régime de l'UE sur les normes révisées du GAFI. Les attentats terroristes perpétrés ces dernières années ainsi que les révélations des Panama Papers ont toutefois mis en lumière le besoin d'intensifier la lutte contre le financement du terrorisme et d'exiger davantage de transparence au sujet des bénéficiaires effectifs. En réponse à ces menaces émergentes, l'UE a éprouvé la nécessité de réviser d'urgence la directive LAB/CFT. La 5^{ème} directive LAB/CFT a été adoptée et est entrée en vigueur le 9 juillet 2018. Les États membres ont jusqu'à janvier 2020 pour transcrire ces nouvelles règles dans leur droit interne.
90. La 5^{ème} directive LAB/CFT représente la première actualisation du régime de l'UE indépendamment de la révision des normes du GAFI. Les principales modifications apportées à la directive ont pour but : d'améliorer la transparence sur l'identité réelle des propriétaires de sociétés, en publiant les registres de bénéficiaires effectifs pour les personnes morales ; d'améliorer la transparence sur l'identité réelle des propriétaires de trusts, en mettant des informations pertinentes à disposition des autorités compétentes, des CRF, des entités soumises à l'obligation de déclaration et de toute autre personne y

ayant un intérêt légitime ; d'étendre les règles LAB/CFT aux monnaies virtuelles ; d'étoffer la liste des secteurs soumis à l'obligation de déclaration (en y ajoutant les agents immobiliers percevant des loyers mensuels supérieurs à 10 000 € et les négociants en œuvres d'art par exemple) ; de mettre en place des mesures destinées à briser l'anonymat des transactions réalisées via des systèmes de paiement électronique (identification des utilisateurs de cartes prépayées pour toutes les transactions dépassant 150 € en cas d'utilisation sur le point de vente directement et 50 € pour un paiement sur internet) ; d'élargir les critères appliqués pour évaluer les pays tiers à haut risque, afin de pouvoir les surveiller plus efficacement. L'UE a décidé par ailleurs de renforcer les compétences des CRF, en élargissant le périmètre des informations accessibles et en autorisant l'échange d'informations entre CRF en l'absence d'infraction sous-jacente. Des registres centralisés de comptes bancaires et de paiement (ou des systèmes d'extraction de données) seront mis en place au niveau des États membres. Ils collecteront des informations sur des comptes bancaires, des comptes de paiement et des coffres-forts. Les CRF et les autorités compétentes en matière de LAB/CFT auront accès aux registres.

Quatrième journée : vendredi 6 juillet 2018

En raison de l'absence du Président, qui officiait le même jour en qualité de coprésident de la réunion du Groupe conjoint du GAFI pour l'Europe et l'Eurasie, la Plénière du 6 juillet 2018 a été présidée par les deux vice-présidents, qui ont alterné entre chaque point à l'ordre du jour.

Points 22 et 23 de l'ordre du jour : Informations sur les initiatives LAB/CFT émanant d'autres organisations internationales

91. La Plénière prend connaissance des informations communiquées sur les initiatives récentes de la Commission européenne, du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (EAG), du Groupe d'action financière (GAFI), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. La présentation donnée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), dont un représentant était présent à la réunion, mais a été empêché pour ce point précis de l'ordre du jour, peut être consultée sous forme écrite sur le site internet en accès restreint de MONEYVAL.

Point 24 de l'ordre du jour – Poursuites et condamnation dans une affaire de financement du terrorisme : présentation de Mme Laura Vaik, Procureure, Estonie

92. La Plénière écoute un exposé de Mme Laura Vaik, Procureure en Estonie, traitant d'une condamnation pour financement du terrorisme en Estonie, confirmée par la Cour suprême d'Estonie. L'exposé est donné du point de vue de la Procureure, qui a instruit et suivi l'affaire jusqu'au jugement. L'affaire concernait deux personnes accusées de financement du terrorisme pour avoir financé le départ d'une tierce personne en Syrie pour rejoindre le « djihad ». Les tribunaux estoniens ont finalement condamné les deux personnes accusées au chef de financement du terrorisme à des peines de deux et trois ans d'emprisonnement respectivement.

93. Au cours de sa présentation, la Procureure estonienne met l'accent sur les preuves nécessaires à l'obtention d'une condamnation pour financement du terrorisme (prouver les déplacements et les activités terroristes de la tierce personne, ainsi que le soutien financier assuré par les accusés par exemple). Le Bureau de la Procureure a été attaqué sur la présentation d'éléments probants recueillis en application de la loi estonienne sur

les services de sécurité. Le Bureau s'est également appuyé sur des informations recueillies à partir d'échanges d'e-mails, d'écoutes téléphoniques, de perquisitions de domiciles, d'opérations bancaires et des déclarations des accusés. Les transparents de la présentation donnée pour étayer ce point de l'ordre du jour peuvent être consultés sur le site web en accès restreint.

Point 25 de l'ordre du jour – Rôle de la CRF dans les enquêtes de corruption : présentation de M. Vitalii Berehivskyi, Ukraine

94. La Plénière écoute un exposé de M. Vitalii Berehivskyi sur l'expérience ukrainienne en matière de corruption et sur le rôle que joue la CRF pour lutter contre ce phénomène. La corruption, sujet sensible en Ukraine, représente une véritable menace pour la société. La CRF ukrainienne est un rouage essentiel de la lutte anticorruption. Elle s'appuie sur plusieurs instruments d'analyse financière : accès direct à divers registres, possibilité de demander des informations supplémentaires, d'échanger des informations avec les CRF de pays étrangers, de surveiller et, si nécessaire, de suspendre des opérations financières. La principale source d'informations de la CRF est le « Registre public des personnes politiquement exposées à l'échelle nationale en Ukraine » (registre PPE), qui a fait l'objet d'une présentation distincte lors de la 55^{ème} Plénière de MONEYVAL en décembre 2017 (plus d'informations dans le rapport de réunion de cette session). Trois exemples concrets d'affaires de corruption résolues grâce au soutien de la CRF ukrainienne et à sa collaboration avec d'autres autorités (le Bureau national de lutte contre la corruption par exemple) ont également été présentés à cette occasion.

Point 26 de l'ordre du jour – Système de régularisation fiscale volontaire de Saint-Marin

95. La Plénière examine l'analyse du Secrétariat sur le système de régularisation fiscale volontaire adopté par Saint-Marin en février 2018 (Décret délégué n° 15). S'appuyant sur les éléments matériels communiqués par Saint-Marin au préalable de la Plénière, que le Secrétariat a analysés, et compte tenu des clarifications supplémentaires apportées par le pays au cours de l'examen, la Plénière conclut que le système de régularisation fiscale volontaire répond aux quatre principes de base du GAFI pour de tels systèmes et semble n'avoir aucune incidence négative sur la mise en œuvre des mesures de LAB/CFT à Saint-Marin. Par conséquent, la Plénière décide d'adopter l'analyse du Secrétariat et conclut qu'aucune action supplémentaire n'est nécessaire concernant le système de régularisation fiscale volontaire de Saint-Marin.

Point 27 de l'ordre du jour – Rapport de la Rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes

96. Mme Maja Cvetkovski (Slovénie), Rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes de MONEYVAL, éclaire par de nouveaux éléments sa perspective de genre sur la traite des êtres humains, qui reste une infraction principale importante de blanchiment de capitaux dans plusieurs des juridictions de MONEYVAL. Ayant déjà abordé ce thème du point de vue des « femmes en tant que victimes », Mme Cvetkovski le présente cette fois sous l'angle des « femmes en tant qu'auteurs de l'infraction ». Les femmes aussi sont impliquées dans la traite des êtres humains, même si leur rôle en tant que trafiquantes est généralement sous-estimé. Ce constat est étayé par des rapports de l'ONU et d'Europol. Une enquête menée dans 42 pays révèle ainsi que les femmes représentent une part non négligeable des trafiquants condamnés, puisque leur pourcentage varie de 10 à 50 %. Un autre rapport publié en 2009 nous apprend qu'en Europe, les femmes sont plus largement représentées chez les personnes condamnées pour une infraction de traite des êtres humains que chez les personnes condamnées pour d'autres formes de criminalité. Il importe donc au plus haut point de reconnaître et

de cerner le rôle des femmes pour mettre au jour les flux financiers et le blanchiment de capitaux qu'engendre la traite des êtres humains.

97. Le pourcentage de femmes coupables – et non victimes – méritant de l'avis général de ne pas être négligé, Mme Cvetkovski propose d'approfondir le sujet par une étude des femmes en tant qu'auteurs de traite des êtres humains et des flux financiers associés. Elle fait part de son intention de convier les Rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes des autres comités du Conseil de l'Europe à une « étude cartographique », dont les principales conclusions seront présentées lors de la 58^{ème} Plénière de MONEYVAL en 2019.
98. Le Secrétaire exécutif rappelle l'importance pour MONEYVAL de conserver dans son programme de travail les questions relatives à la traite des êtres humains et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il mentionne à cet égard le rapport sur les typologies relatives aux flux financiers et à la traite des êtres humains récemment adopté par le GAFI. Il informe par ailleurs la Plénière d'un projet lancé conjointement par le Liechtenstein et par le Centre pour la recherche politique de l'Université des Nations Unies, qui vise à placer le secteur financier au cœur d'une initiative mondiale destinée à éradiquer l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. Une commission de portée internationale, composée de chefs de file et d'experts de la question de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, issus du secteur financier (banques, institutions financières internationales, organisations internationales de normalisation, fonds d'investissement), d'autorités de régulation, de la société civile, de services répressifs et des Nations Unies et dont les travaux seront accompagnés d'un calendrier précis, sera mise sur pied dans le cadre du projet. Cette commission débattrà du rôle du secteur financier dans la lutte contre ces abus en examinant, entre autres, le lien entre les efforts menés pour mettre un terme à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains et des problématiques telles que les prêts et investissements, la conformité, la pérennité et l'innovation. Elle se réunira à quatre reprises entre septembre 2018 et juillet 2019 pour des concertations avec des experts internationaux afin d'élaborer un plan d'action stratégique destiné au secteur financier.

Point 28 de l'ordre du jour – Nomination des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors de la 57^{ème} session plénière (Règle 21, paragraphe 6 des Règles de procédure du 5^{ème} cycle de MONEYVAL)

99. La Plénière désigne les États/juridictions suivants comme équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi du 5^{ème} prévus pour examen lors de la 57^{ème} Plénière de MONEYVAL en décembre 2018 : France et Roumanie (pour le rapport de suivi d'Andorre) ; Arménie et Dépendance de la Couronne britannique de Jersey (pour le rapport de suivi de la Hongrie) ; Bulgarie et Lettonie (pour le rapport de suivi de la Serbie) ; Croatie et Géorgie (pour le rapport de suivi de la Slovénie). Le Secrétariat prendra contact avec les équipes de rapporteurs à l'issue de la Plénière pour leur expliquer la marche à suivre et la répartition des activités. Le Secrétariat remercie l'Estonie et la Pologne ainsi que le Liechtenstein et la République slovaque d'avoir contribué lors de cette Plénière en qualité d'équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi de l'Arménie et de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man respectivement.

Point 29 de l'ordre du jour – Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)

100. Le Secrétaire exécutif rend compte des faits nouveaux concernant la Conférence des Parties à la Convention STCE n° 198. Le 12 février 2018, le Danemark a ratifié la

convention, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018. Bien que les ratifications de la Grèce et de la Fédération de Russie aient déjà été annoncées lors de la réunion plénière de décembre 2017, la Convention n'est entrée en vigueur que récemment dans ces deux pays – le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2018 respectivement. La 10^{ème} Plénière de la Conférence des Parties est prévue les 30 et 31 octobre 2018 (dates à confirmer).

Point 30 de l'ordre du jour – Divers

101. MONEYVAL tiendra sa 57^{ème} Plénière du 3 au 7 décembre 2018.

ANNEX I – Ordre du jour

Day 1: Tuesday 3 July 2018 / 1er jour: mardi 3 juillet 2018

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

- 1. Opening of the Plenary Meeting at 9.30 a.m. / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**
 - 1.1 Statement by Mr Jan Kleijssen, Director, Directorate Information Society and Action against Crime / Allocution de M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité**
- 2. Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
 - 3.1 Chairman's correspondence / Correspondance du Président**
 - 3.2 Update on the Roundtables on Correspondent Banking and discussion on private sector outreach / Point sur les tables rondes organisées en matière de correspondance bancaire et discussion sur les actions à mener pour toucher le secteur privé**
 - 3.3 Other issues / Autres sujets**
- 4. Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 MONEYVAL calendar of activities 2018 / Calendrier des activités en 2018**
 - 4.2 Report from the Secretariat on the June FATF meeting / Rapport du Secrétariat sur la réunion de juin du GAFI**
 - 4.3 Reports on Secretariat attendance in other fora / Rapports du Secrétariat sur sa participation aux réunions d'autres institutions**
 - 4.4 Financing and staffing / Financement et questions de personnel**
 - 4.5 Other issues / Autres sujets**
- 5. Compliance Enhancing Procedures / Procédures de conformité renforcée**
 - 5.1 Report from Bulgaria under step I of the Compliance Enhancing Procedures / Rapport de la Bulgarie au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée**

- 5.2 **Report from Croatia under step I of the Compliance Enhancing Procedures /**
Rapport de la Croatie au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée
- 5.3 **Report from Poland under step I of the Compliance Enhancing Procedures /**
Rapport de la Pologne au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée
- 5.4 **Report from the Slovak Republic under step I of the Compliance Enhancing Procedures /**
Rapport de la République slovaque au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée
- 5.5 **Report from Montenegro under step II of the Compliance Enhancing Procedures /**
Rapport du Monténégro au titre de l'étape (ii) des Procédures de conformité renforcée

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 6. **« Practical recommendations on how to prepare a country assessment – lessons learnt from the first nine MONEYVAL mutual evaluations in the fifth round » /** *Recommandations pratiques sur la manière de bien préparer une évaluation – leçons retenues après les neuf premières évaluations mutuelles MONEYVAL du cinquième cycle*
- 7. **Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL States and territories (tour de table) /**
Informations sur les initiatives LAB/FT des Etats et territoires de MONEYVAL (tour de table)

Day 2: Wednesday 4 July 2018 / 2ème jour: mercredi 4 juillet 2018

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

- 8. **Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Latvia /** *Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de la Lettonie*

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

- 9. **Continuation of the discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Latvia /**
Suite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de la Lettonie
- 10. **Fourth round follow-up: application by “The former Yugoslav Republic of Macedonia” to be removed from regular follow-up /** *Suivi au titre du quatrième cycle: demande de l'«ex-République yougoslave de Macédoine» de sortir de la procédure de suivi régulier*
- 11. **Fourth round follow-up: application by Liechtenstein to be removed from regular follow-up /**
Suivi au titre du quatrième cycle: demande du Liechtenstein de sortir de la procédure de suivi régulier
- 12. **Fourth round follow-up: application by Romania to be removed from regular follow-up /**
Suivi au titre du quatrième cycle: demande de la Roumanie de sortir de la procédure de suivi régulier
- 13. **Recent changes to the FATF methodology for R.18/21 (information sharing): Presentation by the FATF Secretariat /** *Changements récents apportés à la méthodologie du GAFI concernant les recommandations R.18/21 (partage d'information): présentation du Secrétariat du GAFI*
- 14. **Breaking the anonymity of virtual currencies”: presentation by Mr David Parody, British Overseas Territory of Gibraltar /** *“Briser l'anonymat des monnaies virtuelles” : présentation par*

Day 3: Thursday 5 July 2018 / 3ème jour: jeudi 5 juillet 2018

Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

15. **Discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Albania / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de l'Albanie**

Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30

16. **Continuation of the discussion on the draft 5th round Mutual Evaluation Report on Albania / Suite de la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5^e cycle de l'Albanie**
17. **Fifth round follow-up: first regular follow-up report by Armenia / Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi renforcé de l'Arménie**
18. **Fifth round follow-up: first enhanced follow-up report by the UK Crown Dependency of the Isle of Man / Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi renforcé de la dépendance de la Couronne du Royaume-uni Ile de Man**
19. **Presentation of a Secretariat paper on a regional operational plan to counter terrorist financing / Présentation d'un document du Secrétariat sur un plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme**
20. **"Guidance on Identifying, Assessing and Understanding the Risk of Terrorist Financing in Financial Centres": presentation by Mr Richard Walker, UK Crown Dependency of Guernsey / Conseils pour identifier, évaluer et comprendre le risque engendré par le financement du terrorisme dans les centres financiers : présentation de M. Richard Walker, Dépendance de la couronne britannique Guernsey**
21. **"The new 5th AML/CFT Directive by the European Union": presentation by Mr David Schwander, EU Commission / La nouvelle Directive de l'Union européenne en matière de LAB/CFT : présentation de M. David Schwander, Commission européenne**
22. **Information from the European Commission / Information de la Commission européenne**

Day 4: Friday 6 July 2018 / 4ème jour: vendredi 6 juillet 2018

23. **Information on AML/CFT initiatives in other fora / Informations sur les initiatives LAB/FT d'autres institutions**
- 22.1 **EBRD / BERD**
 - 22.2 **Egmont Group / Groupe Egmont**
 - 22.3 **Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG)**
 - 22.4 **FATF / GAFI**
 - 22.5 **GIFCS / GSCFI**
 - 22.6 **IMF / FMI**
 - 22.7 **UNODC / ONUDC**
 - 22.8 **World Bank / Banque Mondiale**

24. **“Case presentation of a prosecution and conviction of financing of terrorism”**: presentation by Ms Laura Vaik, State Prosecutor, Estonia /
25. **“The role of the FIU in the investigation of corruption”**: presentation by Mr Vitalii Berehivskiy, Ukraine / « *Rôle de la CRF dans les enquêtes de corruption* » : présentation par M. Vitalii Berehivskiy, Ukraine
26. **Voluntary Tax Compliance Scheme of San Marino** / *Système de régularisation fiscale volontaire de Saint-Marin*
27. **Report from the Gender Rapporteur** / *Rapport du Rapporteur sur l'égalité des genres*
28. **Appointment of the Rapporteur Teams for the follow-up reports to be considered at the 57th Plenary (Rule 21, paragraph 6 of MONEYVAL's 5th round Rules of Procedure)** / *Nomination des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors de la 57^{ème} session plénière (Règle 21, paragraphe 6 des Règles de procédure du 5^{ème} cycle de MONEYVAL)*
29. **Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198)** / *Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE No. 198)*
30. **Miscellaneous** / *Divers*

ANNEX II – Calendrier des activités MONEYVAL 2018-2019 (1^{ère} moitié)

	2018	
18-23 February	FATF Plenary, Paris	
5-16 March	5th round onsite visit to the Czech Republic	
5-22 March	Joint FATF/MONEYVAL onsite visit to Israel	
26-27 March	Joint FATF/MONEYVAL/OSCE AML/CFT workshop for judges and prosecutors, Strasbourg	

13-14 April	Training UK Overseas Territory of Gibraltar	
23-27 April	5th round MONEYVAL evaluators training (Lanarca, Cyprus)	
7-19 May	5th round onsite visit to Lithuania	
4-5 June	Country Training Cyprus	
24-29 June	FATF Plenary, Paris	
2 July	Working Group on Evaluations	5th round MER: <i>Latvia</i> (morning), <i>Albania</i> (afternoon)
3-6 July	PLEN 56	5th round follow-up: <i>Armenia</i> and <i>Isle of Man</i>
24-28 September	Joint FATF/MONEYVAL/EAG 5th evaluators training (Moscow, Russian Federation)	
24-25 October	Country Training Slovak Republic	
1-12 October	5th round onsite visit to the Republic of Moldova	
14-19 October	FATF Plenary, Paris	

30-31 October	COP Plenary	
5-16 November	5th round onsite visit to Malta	
November (tbc)	Country Training Georgia	
3 December	Working Group on Evaluations	5th round MER: <i>Czech Republic</i> (morning) <i>Lithuania</i> (afternoon)
4-7 December	PLEN 57	5th round follow-up: <i>Andorra, Hungary, Slovenia, Serbia</i>
	2019 (first half)	
January (tbc)	Country Training San Marino	
17-22 February	FATF Plenary, Paris	
February (tbc)	Country Training Holy See	
11-29 March	Joint FATF/EAG/MONEYVAL onsite visit to the Russian Federation	
1-12 April	5th round onsite visit to UK Overseas Territory of Gibraltar	

tbc	Working Group on Evaluations	5th round MER: <i>Republic of Moldova (morning)</i> <i>Malta (afternoon)</i>
tbc	PLEN 58	5th round follow-up: <i>Ukraine, Isle of Man (tbc)</i>
13-24 May	5th round onsite visit to Cyprus	

ANNEX III

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

Evaluated States and Jurisdictions / *Etats et juridictions évalués*

ALBANIA / ALBANIE

Mr Arlind GJOKUTA *financial*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
 General Director
 General Directorate for the Prevention of Money Laundering
 Albanian Financial Intelligence Unit, Ministry of Finance

Mr Agim MUSLIA *financial*
Working Group on Evaluations
 Head of Compliance and IT Department
 General Directorate for the Prevention of Money Laundering

Mr Artan SHIQERUKAJ *law enforcement & financial*
Working Group on Evaluations
 Head of Legal and Foreign Relations Directorate
 General Directorate for the Prevention of Money Laundering

Mrs Katrin TRESKA
Working Group on Evaluations
 General Director, General Directorate of Justice Matters
 Ministry of Justice

Mr Besmir BEJA
Working Group on Evaluations
 Advisor to the Minister, Ministry of Justice

Mrs Mirjana GOXHARAJ *financial*
Working Group on Evaluations
 Head of Supervision Office, Bank of Albania

Mrs Ermira TEPELENA CURRI *financial*
Working Group on Evaluations
Head of Sector, Supervision of Department
Bank of Albania

Mr Fiqiri META
Working Group on Evaluations
State Intelligence Service

Mr Lufti MINXHOZI *legal*
Working Group on Evaluations
Director for Investigating Economic and Financial Crime
Directorate of State Police, Albanian State Police

Mr Arben KRAJA *law enforcement & legal*
Working Group on Evaluations
Prosecutor, General Prosecutor Office

Mr Dritan RRESHKA *legal & law Enforcement*
Working Group on Evaluations
Head of Prosecution

Mrs Violanda THEODHORI *legal*
Working Group on Evaluations
Director of Legal Department, Financial Supervisory Authority

Mrs Flora MUSTA
Working Group on Evaluations
Financial Supervisory Authority

Ms Kejda HYSENBEGASI
Working Group on Evaluations
Head of Sector, Directorate of NATO and Security Issues
Ministry for Europe and Foreign Affairs

ANDORRA / ANDORRE

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ *financial*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Chef de la CRF (Centre du Renseignement Financier)
Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence,

Mr Ricardo Marcelo CORNEJO *legal/financial*
Supervision Department
Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

Mr Borja AGUADO DELGADO *legal*
LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR LATVIA
Working Group on Evaluations
Deputy Prosecutor
Member of Prosecutor's Office, General Prosecutor's Office

Ms Maria FADEEVA
Supervision Department
Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

Ms Alba PEREZ
Legal Department

Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

ARMENIA / ARMENIE

Ms Zaruhi BADALYAN *financial*
HEAD OF DELEGATION
Methodologist, Legal Advisor
Legal Compliance Division,
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Mr Arakel MELIKSETYAN *financial*
FINANCIAL EVALUATOR FOR LATVIA
Working Group on Evaluations
Deputy Head of the Financial Monitoring Center
Central Bank of Armenia

Ms Ani GOYUNYAN *law enforcement*
Working Group on Evaluations
Head of International Relations Division
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Mr Edgar ARSENYAN *legal*
Prosecutor
Department of Supervision over the Investigation of Crimes against Public Security
General Prosecutor's Office

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Anar SALMANOV *financial*
Working Group on Evaluations
Director of Financial Monitoring Service
Financial Markets Supervisory Authority

Mr Azar ABBASOV *legal*
Working Group on Evaluations
Head of Legal Department, Financial Monitoring Service
Financial Markets Supervisory Authority, BAKU, Azerbaijan

Mr Fuad ALIYEV *financial*
Working Group on Evaluations
Head of International Cooperation Department
Financial Monitoring Service, Financial Market Supervisory Authority

Mr Samad SAMADOV *law enforcement*
State Security Service of Azerbaijan
Department of Anti-money laundering and counter terrorist financing
Fikrat Amirov str 1/32, BAKU, Azerbaijan

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Borislav ČVORO *financial*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Leading Investigator
Financial Intelligence Department – State Investigation & Protection Agency

Mr Rajko ĆUK *law enforcement*
Head of Department for Financial Investigation and Money Laundering
Unit for Combating Financial Crimes, Criminal Police, Ministry of Interior of Republic Srpska

Mr Edin JAHIC

legal

LEGAL EVALUATOR FOR ALBANIA

Working Group on Evaluations

Head of the Department for Combatting Organised Crime and Corruption
In the Sector for fight against Terrorism, Organised Crime and Drugs abuse
Ministry of Security

Mr Zeljko BOGUT

Secretary General of the Ministry of Justice

Mr Goran KUČERA

Expert Advisor, Ministry of Justice of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Evgeni EVGENIEV

law enforcement

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Director, International Information Exchange Sector, Financial Intelligence Unit,
State Agency for National Security (FID-SANS)

Mrs Cvetelina ANNANIEVA STOYANOVA

law enforcement

LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR ALBANIA

Working Group on Evaluations

Head of Preliminary Analysis
Financial Intelligence Unit, State Agency for National Security (FID-SANS)

Ms Tea Vassileva PENEVA

legal

Senior expert of International Legal Cooperation and European Affairs Directorate
Ministry of Justice

Mr Trifon TRIFONOV

Chief Secretary

Commission on Counteraction Corruption and Forfeiture of Illegally Acquired Assets

Mrs Larisa ANGELOVA

financial

National Bank

Ms Valentina STEFANOVA

Financial Supervision Commission

CROATIA / CROATIE

Mr Tomislav SERTIĆ

legal

Working Group on Evaluations

Head of Service for International Cooperation
Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Ms Andreja PAPA

law enforcement

Service for Economic Crime and Corruption
Police National Office for Suppression of Corruption and Organized Crime
Ministry of the Interior

Mr Dinko KOVAČEVIĆ

Deputy of Municipal State Attorney in Zagreb
Senior adviser at the General State Attorney's Office

Mrs Marcela KIR

financial

Working Group on Evaluations

Chief Advisor, Payment Operations Area, Croatian National Bank,

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU *legal*
HEAD OF DELEGATION
Attorney, Law Office of the Republic

Mr Marios NEOPTOLEMOU *financial*
Working Group on Evaluations
Senior Officer, Central Bank of Cyprus

Mr Panayiotis KOUNTOURESHIS *law enforcement*
Cyprus Police
NICOSIA, Cyprus

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Jana RUŽAROVSKÁ *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
International and Legal department, Financial Analytical Office
Ministry of Finance

Ms Lenka HABRNÁLOVÁ *legal*
Director, International and European Union Department
Ministry of Justice

Mr René KURKA *financial*
Director of Management of Sanctions Department
Czech National Bank

ESTONIA / ESTONIE

Ms Ülle EELMAA *financial*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Lawyer, Entrepreneurship and Accounting Policy Department
Ministry of Finance

Mr Madis REIMAND *law enforcement*
Working Group on Evaluations
Police Lieutenant Colonel, Head of Financial Intelligence Unit
Estonian Police and Border Guard Board

Mr Markko KÜNNAPU *legal*
Lawyer, Business Conduct Supervision Division
Estonian Financial Supervision Authority
Ministry of Finance

Mr Matis MÄEKER *financial*
Working Group on Evaluations
Financial Supervision Authority

Ms Laura VAIK
State Prosecutor Estonia

FRANCE

Mme Pauline ENNOUCHY
CHEF DE DELEGATION

Working Group on Evaluations

Adjointe au Chef de Bureau de la lutte contre la criminalité financière et des sanctions internationales,
Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances

M. Franck OEHLERT

legal

Working Group on Evaluations

Juriste au Service du droit de la lutte anti-blanchiment et du contrôle interne
Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

M. François MAGNAUD
Chargé de mission, Policy Officer
SCN TRACFIN

apologized

GEORGIA / GÉORGIE

Mr George TEVDORASHVILI

HEAD OF DELEGATION

Deputy Head, Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Malkhaz NARINDOSHVILI

financial

Working Group on Evaluations

Director of Legal, Methodology and International Relations Department
Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Aleksandre MUKASASHVILI

Head of the Division for Fighting Money Laundering
Chief Prosecutor's Office of Georgia

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Mgr Paolo RUDELLI

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

Permanent Observer of the Holy See to the Council of Europe

Dr René BRÜLHART

President of Financial Intelligence Authority, Vatican City State

Dr Tommaso DI RUZZA

Director of Financial Intelligence Authority, Vatican City State

Pr Roberto ZANNOTTI

Assistant Promotor of Justice
Tribunal of the Vatican City State

Rev. Piero GALLO

Official, Secretariat of State,
Section of the Holy See's Relations with States

Dr Fabio VAGNONI

Official, Vatican Gendarmerie

Dr Federico ANTELLINI RUSSO

Official, Office of Supervision and Regulation, Financial Information Authority
Vatican City State

HUNGARY / HONGRIE

Mrs Zsófia PAPP

HEAD OF DELEGATION

legal

Working Group on Evaluations

Senior Expert, Department for EU and International Finance, Ministry of Finance

Mr Balázs GARAMVÖLGYI *law enforcement*
Public Prosecutor, Deputy Head of Department for Priority,
Corruption and Organized Crime Cases
Office of the Prosecutor General of Hungary

Mr Gábor SIMONKA *financial*
Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit
National Tax and Customs Administration, Central Office

Mr Bertalan VAJDA
Head of Unit, Anti-Money Laundering Supervision Unit
Market Monitoring and Anti-Money Laundering Department, Central Bank of Hungary

ISRAEL / ISRAËL

Ms Lynn LERER *legal*
Working Group on Evaluations
Adv., Assistant to the Legal Counsel
Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

ITALY / ITALIE

Ms Maria Rosaria PETTINARI
Working Group on Evaluations
Senior Officer
Prevention of Use of the Financial System for Illegal Purposes, Office I
Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

Mr Fabio TERAMO
Working Group on Evaluations
Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

Mrs Federica LELLI
Central Bank of Italy

Mrs Alessandra CUZZOCREA
Italian FIU

LATVIA / LETTONIE

Ms Ilze ZNOTINA
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity

Ms Rūta RĀCENE-BĒRTULE
Working Group on Evaluations
Head of Strategic Analysis Unit, FIU
Prosecutor's Office of the Republic of Latvia
Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity

Ms Laila MEDIN
Working Group on Evaluations
Deputy State Secretary, Ministry of Justice

Ms Dina SPŪLE
Working Group on Evaluations
Lawyer, Deputy Director of Criminal Law Department
Ministry of Justice

Ms Laima LETINA
Working Group on Evaluations
Deputy Head of Legal Division, Register of Enterprises

Ms Aija ZITCERE
Working Group on Evaluations
Director of Financial Markets Policy Department, Ministry of Finance

Ms Liga KLAVINA
Working Group on Evaluations
Deputy State Secretary, Ministry of Finance

Mr Peteris PUTNINS
Working Group on Evaluations
Financial and Capital Market Commission Chairman

Ms Maija TREIJA
Working Group on Evaluations
Director of Compliance Control Department
Financial and Capital Market Commission
Ministry of Finance

Mr Kristaps MARKOVSKIS
Working Group on Evaluations
Deputy Director of Compliance Control Department
Financial and Capital Market Commission

Ms Katrina KAKTINA
Working Group on Evaluations
Deputy Director of the Legal Department
Head of the International Law Division, Ministry of Foreign Affairs

Ms Eliza GRISLE
Working Group on Evaluations
Third Secretary of the International Division
Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

Mr Jekabs STRAUME
Working Group on Evaluations
Director of Corruption Prevention and Combating Bureau

Mr Igors IVANOVS
Working Group on Evaluations
Senior Specialist, Strategic Analysis and Policy Planning Division
Corruption Prevention and Combating Bureau

Mr Artjoms PAVLOVS
Working Group on Evaluations
Deputy Head of ARO and information analysis unit
Criminal Intelligence Department, State Police

Ms Inese GIŠE
Working Group on Evaluations
Head of 1st Economic crime enforcement unit
Central Crime Police Department, State Police

Mr Artis AIZUPIETIS
Working Group on Evaluations
Chief Lawyer of Methodology support and Risk Analysis Division
Anti-Money Laundering Department, State Revenue Service

Ms Agnese RUDZITE
Working Group on Evaluations
Director of Anti-Money Laundering Department
State Revenue Service

Mr Kaspars MEZALS
Working Group on Evaluations
Acting Head of Intelligence Analytics Division
Tax and Customs Police Department

Mr Igors GERASIMINS
Working Group on Evaluations
Prosecutor of the Methodology Division
Prosecutor's General Office

Ms Tija RINMANE
Working Group on Evaluations
Director of European Affairs and International Cooperation Department
Ministry of Interior

Ms Santa SPROGE-RIMSA
Working Group on Evaluations
Head of International Project Coordination Unit
European Affairs and International Cooperation Department
Ministry of Interior

Ms Nora DAMBURE
Board Member, Director of Supervision Department
Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity

LIECHTENSTEIN

Mr Daniel THELESKLAF
CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director, Financial Intelligence Unit
Aeulestrasse 51, 9490 VADUZ, Liechtenstein

Mr Amar SALIHODZIC
Working Group on Evaluations
International Affairs
Financial Intelligence Unit

law enforcement

Mr Michael JEHLE
Judge, Court of Justice

Mr Thomas RITTER
Deputy Director
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Werner MEYER
Head of the Other Financial Intermediaries Division

apologized

Ms Bettina KERN *legal*
Legal Officer of the Other Financial Intermediaries Division
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Philipp RÖSER *legal*
Executive Office, Legal/International Affairs
Financial Market Authority

Mr Frank HAUN *legal*
Deputy General Prosecutor, Public Prosecutor's Office

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of Money Laundering Prevention Board
Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior (Lithuania FIU)

Ms Andrada BAVĖJAN *legal*
Head of Legal Cooperation Division
International Law Department, Ministry of Justice

Ms Kotryna FILIPAVIČIŪTĖ *financial*
Chief Specialist, Operational Risk Division
Prudential Supervision Department, Supervision Service, Bank of Lithuania

MALTA / MALTE

Dr Anton BARTOLO *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director Enforcement Unit, Malta Financial Services Authority

Dr Alexander MANGION *legal*
Working Group on Evaluations
Senior Manager, Legal & International Relations
Financial Intelligence Analysis Unit

Mr Raymond AQUILINA *law enforcement*
Senior Police Inspector, Malta Police Force
Anti-Money Laundering Unit, Malta Police General Headquarters

Mr George CAMILLERI *legal*
Lawyer, Office of the Attorney General
Ministry for Justice, Cultural and Local Government

MONACO

M. Philippe BOISBOUVIER
Working Group on Evaluations
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Ministère d'Etat

M. Jean-Marc GUALANDI
Working Group on Evaluations
Technical Advisor, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Ministère d'Etat

M. Louis DANTY

Chef de Mission
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ *financial*
HEAD OF DELEGATION
Director of Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Mr Drazen BURIĆ *law enforcement*
State Prosecutor, Supreme State Prosecutor's Office

Ms Merima BAKOVIĆ *legal*
Head of the Directorate for Criminal Legislation, Ministry of Justice

Ms Danijela MILICEVIC
Senior Advisor, Sector for National and International Cooperation
Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Ana BOŠKOVIĆ *legal*
Working Group on Evaluations
State Prosecutor within Basic State Prosecutor's Office

Mrs Hedija REDZEPAGIĆ
Head of Compliance Department, Central Bank of Montenegro

Mr Ivan SIMONOVIĆ
Inspector at the Compliance Department, Central Bank of Montenegro

Mr Boris RAIČEVIĆ
Controller at the Sector for pension and investment funds
Capital Market Authority

Mr Pavle RADONJIĆ
Controller at the Sector for regulations, licencing and general affairs
Insurance Supervision Agency

Mr Ivan IVANISEVIC
General Directorate for Multilateral Affairs

POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Department of Financial information, Ministry of Finance

Mr Radosław OBCZYŃSKI *financial*
Working Group on Evaluations
Financial Supervision Authority

Ms Monika WILCZYŃSKA
Working Group on Evaluations
Financial Supervision Authority

Mr Jacek LAZAROWICZ
State Prosecutor's Office

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Andrian MUNTEANU
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Deputy Director, Office for Prevention and fight against money laundering

Mr Vladimir MUNTEANU
Working Group on Evaluations
First Deputy Governor
National Bank

Mr Eduard VĂRZAR
Deputy Head, Anticorruption Prosecutor's Office

Mr Sergiu CIOCLEA
Governor of the National Bank of Moldova

Mr Andrei BURCIU *financial*
Deputy Head of Directorate for Combating money laundering and financing terrorism
National Bank of Moldova

Mr Gheorge BADIA
Head of Directorate for Combating money laundering and financing terrorism
National Bank of Moldova

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Daniel-Marius STAICU
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
President, National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU

Mr Florin ION *law enforcement*
Working Group on Evaluations
Counselor of the President of Romanian FIU

Mr Florian GRIGORE
General Director of General Directorate for Operations, FIU

Mrs Daciana DUMITRU
Director of Analysis and Processing of Information Directorate, FIU

Mr Sorin TĂNASE
Executive Director
Crime Prevention Directorate, Ministry of Justice

Mr Liviu VIDRAȘCU
Head of Department
National Agency for fiscal Administration
Ministry of Finance

Mrs Elena HACH *legal*
Prosecutor, Board of the National Office for Prevention and Control of Money Laundering
Representative of the General Prosecutor's Office attached by the High Court of Cassation
and Justice

Mr Cătălin ȘERBAN
Chief Police Commissioner
Department for Combating Economic and Financial Crime
Directorate for Combating Organized Crime, General Inspectorate of Romanian Police

Mr Cătălin DAVIDESCU
Head of Department, Supervision Directorate, National Bank

Mr Sorin Alexandru SORESCU
Supervision Directorate, National Bank

financial

Mrs Denisa-Oana PĂTRAȘCU
Compliance and implementation of AML/CFT standards
Financial Supervision Authority

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladimir GLOTOV
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head, Rosfinmonitoring

Mr Alexey PETRENKO
Working Group on Evaluations
Head of Department
Rosfinmonitoring

Mr Andrey FROLOV
Working Group on Evaluations
Deputy Head of Department, Rosfinmonitoring

Mr Evgeny GILETA
Deputy Head of Department, Rosfinmonitoring

Ms Natalia LUKIANOVA
Working Group on Evaluations
Head of Division, Rosfinmonitoring

Ms Elizaveta CHURILINA
Working Group on Evaluations
Senior Expert, Rosfinmonitoring

Ms Alexandra KHLEBNOVA
Working Group on Evaluations
Consultant, Rosfinmonitoring

Mr Evgenii SEMENOV
Consultant, Rosfinmonitoring

Ms Yana PURESHKINA
Head of Department, Ministry of Finance

Ms Elena BERDNIK
Head of Division, Ministry of Finance

Ms Ilya LYABUKHOV
First Secretary, Ministry of External Affairs

Ms Diana LEONOVA
Head Division, Bank of Russia

Mr Aleksandr EGUPOV
Deputy Head of Division, Ministry of Internal Affairs

Mr Ivan PARFENOV

Expert, Federal Security Service

Ms Elena MALYK
Senior Prosecutor, General Prosecutor Office

Mr Avanes POGOSOV, Interpreter
Mr Kirill ETSOV, Interpreter

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI *financial*
HEAD OF DELEGATION
Co-Chair of the Working Group on Evaluations
Vice – Director of the Financial Intelligence Agency
(Sector: Financial Intelligence Unit)

Mr Enrico GUIDI
Working Group on Evaluations
First Secretary, Economic Affairs Directorate
Foreign Affairs Department

SERBIA / SERBIE

Mr Željko RADOVANOVIĆ
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Director of the Administration for the Prevention of Money Laundering
Head of Serbian FIU, Ministry of Finance

Mr Radomir ILIC
State Secretary, Ministry of Justice

Ms Ilija HODOBA
Working Group on Evaluations
Deputy Head of the Service for the Combat against Organized Crime
Ministry of Interior

Mrs Dragana JOVANOVIĆ
Senior Supervisor for Offsite Banking Supervision, National Bank of Serbia

Ms Milica TODOROVIC
Advisor, Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Ivo HRÁDEK *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Senior police officer of International Cooperation Department
Financial Intelligence Unit of the Slovak Republic, National Criminal Agency

Mrs Mariana BUZNOVÁ *financial*
Working Group on Evaluations
National Bank of Slovak Republic

Mrs Soňa POPPER-TOTHOVA *financial*
National Bank of Slovak Republic

Mrs Lucia CIRAKOVA *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Lucia KOPIAROVÁ *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mr Martin PETER *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mr. Roman TUROK-HETEŠ *financial*
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mr Ladislav MAJERNÍK *legal*
General Prosecution of the Slovak Republic

Mrs Zuzana KISS
FIU Slovakia

Mr Ronald KAKAŠ
National Anti-Corruption Unit

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Head of International Cooperation Service, Office for Money Laundering Prevention
Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Mr Darko MUŽENIČ *legal*
Director, Office for Money Laundering Prevention

Ms Petra SUBERNIK *legal*
Office of State Prosecutor General

Ms Tanja FRANK ELER *legal*
Specialized State Prosecutor's Office

Mr Blaž MOŽINA
LEGAL EVALUATOR FOR LATVIA
Working Group on Evaluations
Senior Judicial Adviser
Supreme Court of the Republic of Slovenia

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L’EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE”

Mr Blazho TRENDAFILOV
HEAD OF DELEGATION
Director, Financial Intelligence Office

Mr Toni JANKOSKI
Advisor to the Director, Bureau for Public Security
Ministry of the Interior

Mr Goce TRAJKOVSKI
Working Group on Evaluations
National Bank

Ms Aneta GJORCHESKA
Head of Sector
Financial Intelligence Office

Ms Marija ANGELOVSKA STOJANOVSKA
Head of Sector for Supervision, Regulation and International Cooperation
Ministry of Finance, Financial Intelligence Office

UKRAINE

Mr Igor GAIEVSKYI *legal*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
First Deputy Head
The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Ihor BEREZA *financial*
Head of Financial Monitoring Department, National Bank of Ukraine

Mr Vitalii BEREHIVSKYI
Head of Division for Cooperation with Financial Intelligence Units
Department for Financial Investigations
The State Financial Monitoring Service of Ukraine

UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES / *DEPENDANCES DE LA COURONNE BRITANNIQUE*

UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF GUERNSEY / *GUERNESEY DEPENDANCE DE LA COURONNE BRITANNIQUE*

Mrs Catherine SWAN *apologized*
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Crown Advocate, Legislative Counsel
Law Officers of the Crown

Mr Richard WALKER *financial*
Working Group on Evaluations
Director of Financial Crime Policy and International Regulatory Advisor
Policy Council of the States of Guernsey

UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF JERSEY / *JERSEY DEPENDANCE DE LA COURONNE BRITANNIQUE*

Mr Hamish ARMSTRONG *financial*
Working Group on Evaluations
Senior Manager, Financial Crime Policy, Office of the Director General
Jersey Financial Services Commission

Mr George PEARMAIN
Lead Policy Adviser, Private Wealth and Financial Crime, Financial Services Unit
Advocate, Chief Minister's Department, Government of Jersey

Mr Steven MEIKLEJOHN
Jersey Law Officers' Department

Mr Michael FITZGERALD
Jersey Joint Financial Crime Unit

UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF ISLE OF MAN / *ILE DE MAN DEPENDANCE DE LA COURONNE BRITANNIQUE*

Mr Paul HECKLES

HEAD OF DELEGATION

Working Group on Evaluations

AML/CFT Advisor, AML/CFT Policy Office, Cabinet Office
Government Office

Ms Karen RAMSAY
Head of AML/CFT Policy, Cabinet Office

Ms Lindsey BERMINGHAM
Head of Financial Intelligence Unit

Ms Helen AULT
Deputy Director of Isle of Man Gambling Supervision Commission

Mr Jed BIBBY
Chief Inspector, Isle of Man Constabulary

Ms Linda WATTS
Attorney General's Chambers

Mr Nigel BOYDE
Financial Services Authority

Ms Francesca SIGNORIO-HOOPER
Financial Services Authority

Mr Stuart HIGHY
Customs and Excise Department

UNITED KINGDOM OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR

Mr David PARODY
FINANCIAL EVALUATOR FOR ALBANIA
Working Group on Evaluations
Finance Centre Director
Gibraltar Finance, National Co-ordinator AML/CFT
HM Government of Gibraltar

Ms Annette PERALES
Working Group on Evaluations
Head of Financial Crime, Financial Services Commission

Mr Robert G. FISCHER
Working Group on Evaluations
Director of Public Prosecutions
Office of Criminal Prosecutions & Litigation
HM Government of Gibraltar

Mr David WALSH
Working Group on Evaluations
Gambling Regulator, Gambling Division
HM Government of Gibraltar, 11 Castle Road, Gibraltar

Thomas TUNBRIDGE
Detective Inspector, Royal Gibraltar Police

Iain MCGRAIL

Commissioner of Police, Royal Gibraltar Police

Heidi BOCARISA
Director of Strategy and Planning
Gibraltar Financial Services Commission

Karl TONNA
Crown Counsel, Office of Criminal Prosecutions & Litigation

Graceanne GEAR
Crown Counsel, Office of Advisory Counsel

Michelle Angela GARCIA
Crown Counsel, Government Law Offices

Edgar LOPEZ
Head of Projects, Gibraltar Financial Intelligence Unit

John PAYAS
HM Customs Gibraltar

Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe

CANADA

Mr Nicolas CHOULES-BURBIDGE (*by video conference*)
FINANCIAL EVALUATOR FOR LATVIA
Working Group on Evaluations

MEXICO

Mr José Humberto LÓPEZ-PORTILLO SÁNCHEZ
Working Group on Evaluations
Attaché for Legal Affairs, Legal Office of the Attorney General of Mexico (PGR) in Europe

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Ms Anna MORRIS
Working Group on Evaluations
Senior Policy Advisor for Europe
Terrorist Financing and Financial Crimes Office, US Department of the Treasury

Mr Michael LIEBERMAN
LEGAL EVALUATOR FOR LATVIA
Working Group on Evaluations
Assistant Director, Office of Terrorist Financing and Financial Crimes
U.S. Department of the Treasury

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

GERMANY/ALLEMAGNE

Mr Markus WELZ
Senior Policy Officer
Federal Financial Supervisory Authority (BaFin),

apologized

Anti Money Laundering Department

*Ms Tatjana LEONHARDT
Federal Financial Supervisory Authority (BaFin)
Anti Money Laundering Department*

apologized

Mr Thomas MESSING
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Federal Financial Supervisory Authority (BaFin),
Department for the Prevention of Money Laundering, GW
International, legal and policy issues

Mr Hartwig OESTERLE
Working Group on Evaluations
Federal Financial Supervisory Authority (BaFin),
Department for the Prevention of Money Laundering, GW
International, legal and policy issues

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Zosha ZUIDEMA
Working Group on Evaluations
Senior Policy Advisor
Ministry of Justice and Security

PORTUGAL

Mr Gil GALVÃO
HEAD OF DELEGATION
Working Group on Evaluations
Banco de Portugal

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mrs Colette LANCASTER
Working Group on Evaluations
Policy Advisor, Sanctions and Illicit Finance,
International Group, HM Treasury

Council of Europe bodies and mechanisms /

Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE
EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) /
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

Mr Titus CORLĂȚEAN
Member of the Committee on Legal Affairs and Human Rights
Senator, Senatul României

CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON LAUNDERING,

SEARCH, SEIZURE AND CONFISCATION OF THE PROCEEDS FROM CRIME
AND ON THE FINANCING OF TERRORISM (CETS NO. 198) /
CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION RELATIVE AU BLANCHIMENT,
AU DÉPISTAGE, À LA SAÏSIE ET À LA CONFISCATION DES PRODUITS DU CRIME
ET AU FINANCEMENT DU TERRORISME (STCE N° 198)

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) /
COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

International organisations and bodies /

Organisations et organismes internationaux

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

Mr David SCHWANDER

Working Group on Evaluations

Policy officer, Anti-Money Laundering and Countering Terrorist Financing, European Commission
Directorate-General for Justice and Consumers, Unit Financial Crime

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Francesco POSITANO

Working Group on Evaluations

Policy Analyst, Anti-Money Laundering – Counter-Financing of Terrorism
Financial Action Task Force – FATF

Ms Laura KRAVALE

Working Group on Evaluations

Policy Analyst, Anti-Money Laundering – Counter-Financing of Terrorism
Financial Action Task Force – FATF

**INTERNATIONAL CRIMINAL POLICE ORGANISATION (ICPO) - INTERPOL
ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE (OIPC) - INTERPOL**

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)**

Mr Emmanuel MATHIAS

Working Group on Evaluations

Deputy Unit Chief
Financial Integrity Group – Legal Department
International Monetary Fund

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

UNODC

Mr Yevheniy UMANETS

Working Group on Evaluations

Program Officer UNODC GPML- Global Program against Money Laundering,
Proceeds of Crime and the Financing of Terrorism (GPML)
Implementation Support Section, Organized Crime and Illicit Trafficking Branch
Division for Treaty Affairs, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Ms Laura POP

Working Group on Evaluations
Senior Financial Sector Specialist
World Bank Group, Finance, Competitiveness & Innovation

Ms Tanjit SANDHU KAUR
Working Group on Evaluations
Financial Sector Specialist
World Bank Group, Financial Market Integrity

**EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)**

Ms Allison SMITH
FINANCIAL EVALUATOR FOR ALBANIA
Working Group on Evaluations
Principal, Project Integrity, Office of the Chief Compliance Officer
European Bank for Reconstruction and Development

Mr Luke GRIBBON
Working Group on Evaluations
Principal, Integrity Unit, Office of the Chief Compliance Officer
European Bank for Reconstruction and Development

**GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS GS
CFI - GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Mr Nick HERQUIN
Working Group on Evaluations
Deputy Director, Financial Crime Supervision and Policy Division
Guernsey Financial Services Commission
GIFCS

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE)
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE**

Ms Iryna LOIK
Senior Project Assistant
Economic, Environmental and Politico-Military Programme
OSCE Project Co-ordinator in Ukraine

**EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /
GROUPE EGMONT DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)**

Mr Dmitry KOSTIN
Working Group on Evaluations
Administrator, EAG Secretariat

Others / Autres

Ms Gabriele DUNKER
Executive Director
FINANCIAL TRANSPARENCY ADVISORS

Mr Martin ERHOLD
FINANCIAL TRANSPARENCY ADVISORS

Mr Thomas IVERSON
FINANCIAL INTEGRITY NETWORK

Scientific Experts / Experts Scientifiques

Mr John RINGGUTH
Co-Chair of the Working Group on Evaluations

Mr Lajos KORONA
LEGAL EVALUATOR FOR ALBANIA
Working Group on Evaluations
Public Prosecutor, Metropolitan Prosecutor's Office

Mr Andrew LE BRUN
Working Group on Evaluations
Director, Office of the Director General , Jersey Financial Services Commission,

Mr Andrew STRIJKER
Working Group on Evaluations
European Commission, Task Force for Greece, Cluster Coordinator Anti Money Laundering and Anti-Corruption

Mr Boudewijn VERHELST
Working Group on Evaluations
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General,

Secretariat of the Council of Europe /

Secrétariat du Conseil de l'Europe

Mr Jan KLEIJSSSEN
Director, Information Society and Action against Crime
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI
jan.kleijssen@coe.int

Mr Ivan KOEDJIKOV
Head of Department and Anti-terrorism Co-ordinator, Action against Crime Department
Information Society and Action against Crime,
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI
Ivan.koedjikov@coe.int

Mr Matthias KLOTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL
1) Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law - DGI,
2) Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex
Tel. +33 3 90 21 49 84 / Fax +33 3 88 41 30 17 matthias.kloth@coe.int

Mr Michael STELLINI, Deputy Executive Secretary to MONEYVAL
Head of Unit 2 - AML/CFT Monitoring and Training Unit
Tel: +33 3 88 41 33 59, michael.stellini@coe.int

Mr Lado LALICIC, Head of Unit 1 - AML/CFT Monitoring Unit, Typologies & Conference
of the Parties to CETS n°198 - MONEYVAL
Tel. +33 3 90 21 63 09 lado.lalicic@coe.int

Ms Astghik KARAMANUKYAN, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 90 21 51 06, astghik.karamanukyan@coe.int

Ms Ani MELKONYAN, Administrator, MONEYVAL
Tel: + 33 3 90 21 28 94; ani.melkonyan@coe.int

Ms Veronika METS, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 88 41 24.38, veronika.mets@coe.int

Mr Jeremie OGE, Administrator, MONEYVAL
Tel:+33 3 88 41 32 47, jeremie.oge@coe.int

Ms Solène PHILIPPE, Administrator, MONEYVAL
Tel: + 33 3 90 21 40 14; solene.philippe@coe.int

Mr Alexey SAMARIN, Administrator, MONEYVAL
Tel. +33 3 90 21 55 09, alexey.samarin@coe.int

Ms Anne VAN ES, MONEYVAL

Ms Claudia ELION, Programme Assistant, MONEYVAL
Tel: +33 3 90 21 30 83, claudia.elion@coe.int

Mr Panagiotis PSYLLOS, Programme Assistant, MONEYVAL
Tel: +33 3 90 21 58 41, panagiotis.psylos@coe.int

Mr Hasan DOYDUK, Administrative Assistant, MONEYVAL
Tel: +33 390 21 53 08, hasan.doyduk@coe.int

Mrs Odile GEBHARTH, Administrative Assistant, MONEYVAL
Tel. +33 3 90 21 40 45, odile.gebharth@coe.int

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant, MONEYVAL
Tel. +33 3 90 21 46 66, danielida.weber@coe.int

Ms Rosita PETTINATO, Trainee
Tel +33 3 90 21 5632, Rosita.PETTINATO@coe.int

Interpreters / *Interprètes*

Ms Sally BAILEY-RAVET
Ms Julia TANNER
Ms Isabelle MARCHINI
Mr Jean-Jacques PEDUSSAUD